

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.

OCTOBRE 1717.



A LUXEMBOURG;
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
& Marchand Libraire.

M. D. CC. XVII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Impé-
riale & Catholique. & Approbation
du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON aura soin de faire paroître ce Journal regulierement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (franc de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toujours imprimé, & où ils s'imprime encore actuellement; on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en Juillet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes qui remonte jusques à la Paix de Risvick; ceux qui voudront en faire des corps complets peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Pais: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

LA CLEF DU CABINET,
DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuël Historique & Politique
sur les Matieres du tems,

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses.

Octobre 1717.

ARTICLE I.

Qui contient les matieres de Litterature, &
autres remarques curieuses.

JE commencerai cet Article Litteraire par *Ode à S. A. I.*
une Ode, dans laquelle un Poëte a *S. le Prince,*
essayé de louer S. A. S. le Prince Eug- *Eugene.*
ne de Savoye, le Heros le plus accom-
pli qui ait paru depuis plusieurs siecles.
Cet Auteur a bien senti que les termes
lui manquoient pour s'en acquitter digne-
ment; en effet les mots de grand, d'invincible, &
même d'immortel, sont trop usez, & d'ailleurs
ont été depuis quelque tems si souvent & si
mal à propos prodiguez, qu'il semble qu'il
ne soit plus permis de s'en servir pour louer
un Prince qui les merite néanmoins si juste-
ment, & pour lequel seul ils devoient être
reservez, si la flaterie ne les avoit pas avilis.

O D E.

Invincible Heros dont les travaux étranges

R

Dés

Dis ta tendre jeunesse étonnent l'Univers ;
 Quand je serois le Dieu de Parnasse des Vers,
 EUGENE tu n'aurois de moi nulles louanges.

Il n'est rien que d'usé dans le sacré vallon ;
 Aujourd'hui l'éloquence est d'éloges épuisée :
 Faut il pour te louer parcourir l'Athénée :
 Pillier Ovide, Homere, ou Flaccus, ou Marron ?

Digne E'cève de Mars crois je te confondre
 Avecque les Heros dont ils flatent les traits ?
 Qui d'eux tous peut aux tiens comparer ses hauts
 faits ?
 Prince, si tu le sçais, daigne de me répondre.

D'une forte Cité les superbes Remparts
 T'offrent trente mil'iers d'ennemis intrepides :
 Quatre cens mille Turcs, & deux fleuves rapides,
 Environnent de près ton Camp de toutes parts.

Tu force tout, tout passe au tranchant de l'épée,
 Et Belgrade étourdie, à toi le livre encore ;
 Alexandre, César Pyrrus, Achille Hector,
 Vos Lauriers ornent-ils un si noble Trophée ?

Dans les plus vifs transports d'une sainte fureur
 Quelle Muse oseroit célébrer ta victoire ?
 La mienne s'ébloüit de l'éclat de ta gloire,
 Et muette ne peut qu'admirer ta valeur.

Vas poursuit que ta troupe au Bosphore cantonne,
 Porte jusques au Serail l'Etendart de la Foi,
 Suis les traces, les pas du fameux Godefroy,
 Et le Ciel te répond d'une double Couronne.

II. Le Public doit être ennuyé & même dé-
 goûté

goûté de tous les écrits qui paroissent depuis quelque tems au sujet des questions impénétrables, qui partagent aujourd'hui les Theologiens, sans que l'on puisse sçavoir précisément à quoi se déterminer, & s'en tenir, c'est pour tâcher de reveiller son goût pour les choses utiles que je lui anonce un Livre nouveau qui se trouve à Nancy chez Cuffon, p. 409. in 8. sous le titre de *Traité du Barometre*, *Traité du*
Ouvrage Mathématique, Physique, & Critique. Barometre.
que, dans lequel on fait voir quelle est la nature de toutes sortes de Barometres, quelle est la maniere de s'en servir, à quels usages un Barometre peut être bon, & quelle est la cause de sa variation; avec une Dissertation à la fin en forme d'appendix de la cause & de l'origine des vents, de même que de toutes leurs principales propriétés & circonstances, par le Sieur Louis Philippe de la Brosse Prêtre du Diocèse de Toul.

La maniere d'écrire & de philosopher de cet Auteur qui paroît pour la première fois dans le champ littéraire, ressemble assez à celle de l'illustre Mr Descartes; c'est ce qui lui a donné lieu de comprendre dans un petit ouvrage avec beaucoup d'ordre & de netteté un très grand nombre de questions, qui ont toutes du rapport avec le liquide dans lequel nous vivons, & qui pour la plupart n'ont pas été jusques ici suffisamment éclaircies, ou qui même n'ont peut être jamais été agitées dans les livres non plus que dans les écoles de Philosophie. Le système qu'il se propose pour rendre raison de la variation du Barometre, de même que de cet admirable mouvement de l'air que nous appellons vent, est nouveau,

très simple, des mieux imaginé, & ne suppose rien qui ne soit au moins très possible & très facile à concevoir. Il explique par occasion dans le corps de l'ouvrage, d'une manière aussi nouvelle qu'elle est solide & naturelle, plusieurs passages de l'Ecriture sainte qui ont rapport à l'histoire de la création du monde, notamment les 6. & 7. versets du 1. chap. de la Genese, *Fiat Firmamentum &c* dont les Manichéens avoient coutume d'abuser, pour prouver que le Prince des tenebres est l'auteur du vieux testament, & dont la lettre a paru jusques ici si difficile aux interprètes, & à St. Augustin même, l'une des plus grandes lumières de l'Eglise; Il y fait voir que de très celebres Mathematiciens, & Philosophes de ces derniers tems se sont trompez quelques fois, même très grossièrement en differens endroits de leurs ouvrages, où ils ont parlé des mêmes choses qui sont traitées dans celui-ci; il y établit plusieurs points des plus delicats, & la Physique de Mr. Descartes, d'une manière qui ne fera pas moins de plaisir aux Sectateurs de ce Philosophe, qu'elle pourra causer d'étonnement à ceux qui se font un capital de se contredire. Enfin l'Auteur dont nous parlons, propose dans son Livre plusieurs expériences à faire des plus curieuses qu'il n'a pû faire lui même comme il le declare, faute de moyens, de loisir, & d'occasions favorables pour cela; il donne de tems en tems certains avis qui peuvent faire plaisir à plusieurs personnes, & fait plusieurs remarques locales au sujet de la Lorraine qui peuvent servir de regles & de fondement pour en faire de semblables ailleurs. La seule chose en laquelle

il pourroit être reprehensible, est de s'être un peu trop étendu au commencement de son livre sur certaines questions qui ne souffrent aujourd'hui nulle difficulté, de même que d'avoir usé en plusieurs occasions de circonlocutions un peu longues & capables de causer de l'ennui à ceux qui sont accoutumés aux manières de parler usitées parmi les sçavans. Mais il fait assez connoître qu'il a crû devoir en user ainsi, afin de rendre son livre intelligible à un très grand nombre de personnes qui ont des Barometres, & qui n'étant pas suffisamment lettrées d'ailleurs, seront bien aises apparament d'y trouver de quoi pouvoir s'instruire touchant la nature de cet admirable instrument, sans être obligées de recourir ailleurs, en quoi sans doute il a eu raison; le vulgaire doit même lui en sçavoir bon gré, & comme il y a d'ailleurs de quoi occuper les sçavans, l'on peut dire qu'il est d'une nature à faire plaisir à toutes sortes de personnes. Ce coup d'essai dans un Auteur, donne lieu d'en espérer quelque chose de plus, si l'on a soin de lui fournir de quoi cultiver & employer son talent.

III. Le Pere Louïs *Lipsin* de l'Ordre des Freres Mineurs Conventuels, Auteur du livre intitulé *Paraphrase ou Reflexions Chrétiennes sur chaque verset des sept Pseaumes de la Penitence &c.* dont il a été parlé dans le Journal de Decembre 1716. p. 373. vient encore de donner au public celle sur le Pseaume 78. qui commence *Deus venerunt gentes in hereditatem tuam, polluerunt &c.* avec des Reflexions Chrétiennes qui conviennent & sont ajustées, à ce qui se passe en Hongrie au sujet de la guerre contre
les

Les Infidèles, c'est un petit in 12. p. 78. sans l'Épître Dedicatoire à Mgr. le Prince Eugene de Savoye Generalissime des Troupes Impériales

On trouve dans ce petit livre le même stile & la même onction que dans le précédent, c'est assez faire son éloge, mais pour que l'on en puisse mieux juger; je mettrai ici les Reflexions qui accompagnent le verset xiii. de ce Psaume. *Et redde vicinis nostris septuplum in bono eorum: impropertium ipsorum quod exprobraverunt tibi Domine.*

Reflexions
 & paraphrases
 sur le
 Psaume 37.

Et rendés dans le sein de nos voisins sept fois autant qu'ils ne nous ont donnez à souffrir; faites retomber sur eux sept fois plus d'opprobres qu'ils ne nous en ont faits, Seigneur.

R E F L E X I O N.

Qui pourra grand Dieu! assez admirer l'étenduë de vôtre amour & de vôtre miséricorde? à peine avons-nous crié vers vous que vous avez exaucé nos prieres. Dans le tems que nous regardions nos playes comme presque incurables, & que nous n'avions plus d'espoir d'échapper à l'épée ou aux chaînes des Infidèles, vous avez dissipé, contre nos attentes tous les malheurs dont nous étions menacés. Vous avez fait cesser en un moment toutes nos tribulations, & rendu à des ames consternées la joye de vôtre secours salutaire, qui nous promet une prompte délivrance de cette cruelle guerre.

Le pieux Monarque d'Occident est le Moïse que vous avez suscité pour sauver vôtre peuple, son General est le Gideon, que vous

avez choisi pour remporter la victoire sur
les Madanites , & délivrer les enfants d'I-
sraël des opressions & de la Tirannie des
Musulmans Audacieux ; c'est l'Esdras qui
doit rebâtir Jerusalem, je veux dire relever
les Temples démolis, redresser les Sts. Au-
tels abatus & profanés par ces impies.

Après le détail de toutes les Victoires
remportées, il continuë ainsi: l'eussions nous
crû, ô mon Dieu! que vous fussiez si prompt
à faire du bien & à oublier sitôt les pechez
de vos enfants, qui avoient embrasé vôtre
couroux! ces voisins dénaturés qui nous en-
vironnent & qui insultoient à nos maux ;
l'eussent-ils crû eux-mêmes? c'est pourtant
là où vous faites paroître combien est gran-
de l'abondance de vôtre douceur ineffable,
& c'est ici où vous faites briller tout l'éclat
de vos divines perfections, & où vous don-
nez les plus signalées marques de la force
de vôtre bras invincible, en rendant dans le
seia de nos ennemis sept fois autant qu'ils
nous ont donné à souffrir, *redde vicinis no-
stris septuplum in sinu eorum.*

Vous l'aviés promis, ô mon Dieu! & nous
n'en devons pas douter que vous puniriez
jusques à la septième generation, la malheu-
reuse race qui auroit été assez hardie pour
repandre le sang de leurs freres; nous voyons
déjà les admirables effets de cette maledic-
tion, que vous avez fulminée contre les mé-
chans; vous vous êtes laissé toucher par nos
larmes, par nos soupirs, par nos sacrifices,
& vous avez dès aussi ôté tourné vôtre visage
enflammé contre ceux qui nous persécutoient,
& ils ont pris la fuite.

„ O Dieu des Armées! continués de pour-
 „ suivre cette impie Nation *in finem eorum* jus-
 „ ques dans le sein de leur Empire; renouvelles
 „ chez eux l'affieux spectacle de tant de ca-
 „ lamités que nous avons souffertes de leur
 „ part &c. Ce livre se trouve chez J. F. Bron-
 cart à Liège 1717

*Vie de Mr.
 de Buran-
 val.*

IV. Il paroît depuis peu une vie de Monsieur de Buranval ci-devant Evêque de Beauvais, & l'un des quatre fameux Evêques qui pour n'avoir pas voulu accepter le formulaire d'Alexandre VII. faillirent à être déposés. On a joint à cette vie un abrégé de celle de Mr. Hermon, fameux écrivain.

*Mr. Gaçon
 obtient le
 prix de l'Ac-
 cademie
 Françoisse.*

V. L'Accademie Françoisse a enfin ouvert les yeux sur le mérite de Mr. Gaçon, & elle vient de l'honorer du prix, pour la poésie; Mr. le Roi qui couroit la même Carrière a été jugé après lui le plus digne de l'obtenir. On présume que la préférence accordée au Poëte sans fard lui assure la première place vacante dans cet illustre Corps, que le crédit de Mr. le Roi auroit sans doute balancé, s'il n'eût pas trouvé dans son chemin un Competiteur de la trempe & du mérite de Mr. Gaçon: Mr. l'Abbé Collin a obtenu pour la seconde fois celui de l'éloquence.

*Reponse au
 discours de
 Mr. de Fleu-
 ry par Mr.
 de Valin-
 court.*

VI. Lorsque Mr. de Fleuri ancien Evêque de Frejus, & Precepteur du Roi, fut reçu Membre de l'Accademie Françoisse, il prononça un discours qui a été imprimé & rendu public, qui fait certainement honneur au choix de l'Accademie, & au nouvel Accademicien, dont le mérite est d'ailleurs généralement reconnu. Mr. de Valincourt... General de la Marine aussi Membre de cet illustre Corps lui répon-

dit avec une éloquence digne de la brillante
Assemblée qui l'écoutoit , la description sur
tout que fit cet illustre Accademicien de l'état
florissant où Louis XV. trouvoit les lettres, en
montant sur le Trône, est un endroit achevé ;
la plupart des Accademiciens y trouverent des
Eloges auxquels tout le monde applaudit, les
portraits qu'il fit en présence du Regent, de
Mr. le Chancelier, du Duc du Maine, du Ma-
rchal de Villeroy & de Mr. Fleuri, firent
d'aurant plus de plaisir, qu'on y reconnoissoit
leur vrai caractère ; les muses (dit-il) en
parlant de S. A. R. n'ont pas attendu qu'il
fut le maître des graces pour l'appeller leur
Protecteur, & il se souvient encore qu'il
leur doit les plus douces heures de sa vie,
& pendant qu'il dérobe à son repos ces heu-
res penibles qu'il donne aux soins de l'Etat,
il regrette peut-être ces moments paisibles
qu'il pouvoit donner aux sciences & aux
beaux arts, & qui lui en ont acquis une con-
noissance si surprenante. (Voici comme Mr.
de Valincourt caractérisa le Maréchal de
Villeroy) Eleve, avec son maître, toujours
tendrement attaché à sa personne & dont on
peut dire, comme d'Ephestion qu'il aimoit
Alexandre & que les autres aimoient le Roi,
il veillit dans les perils & dans les honneurs
de la guerre ; il sçait jusques où va l'amour
des François pour leur Prince, & dans le
recit qu'il fera au jeune Roi de tant de ser-
vices importants, que de si fideles sujets ont
rendus à l'Etat au dépens de leurs biens,
de leur sang, de leur vie, il lui apprendra
la plus belle partie de nôtre Histoire. Mr.
de Valincourt finit son discours, en adressant

» la parole à Mr. Fleuri; faites donc enten-
 » dre au jeune Prince que vous instruisés, que
 » les lettres ne sont pas un simple ornement
 » de l'esprit, & qu'elles sont encore plus ne-
 » cessaires à un Roi, pour sçavoir comman-
 » der qu'à ses Sujets pour pouvoir obéir;
 » qu'il se souviene que son Bis-Ayeul si libe-
 » ralement pourvû par la nature, de tous les
 » talents qu'elle peut donner à un homme né
 » pour commander aux autres, a pourtant
 » senti plus d'une fois qu'il manquoit de ce
 » qui ne sçauroit être acquis que par l'étude.
 » Alexandre au milieu de sa gloire se plaignit
 » de n'avoir pas appris à passer un Fleuve à la
 » nage. Louis XIV. au milieu de la science a
 » regretté de n'avoir pas appris la Langue La-
 » tine, & a fait des efforts louables, mais
 » toujours inutiles à un certain âge, pour re-
 » parer cette perte.

Médaille de
 Caracalla
 trouvée à
 Lion.

VII. Il y a quelque tems qu'un Maçon creu-
 fant pour faire les fondemens des maisons que
 l'on veut bâtir à Lion, au fond de Bellecour,
 du côté du Rhône, trouva une Médaille de
 cuivre de la grandeur d'un demi Ecu; on lui
 conseilla de la porter au Supérieur des Cele-
 stins qui lui en donna sept à huit sols; ce Re-
 ligieux ne connoissant pas tout à fait le titre
 de cette piece, la fit voir au Pere de Colo-
 nia Jesuite, qui reconnut que c'étoit un *Ca-*
racalla, Médaille très curieuse & très rare; le
 bon Pere auroit bien voulu se l'approprier,
 mais ce Celestin n'en fut pas d'avis, & ne
 voulut jamais la lâcher; le Jesuite en parla à
 Monsieur l'Archevêque, & au Prévôt des Mar-
 chands, & la leur vanta beaucoup; ils eurent
 la curiosité de la voir, mais le déliant Celestin

des Princes &c. Octobre 1717. 243

ne voulut jamais avoir la complaisance de leur montrer, on eut beau lui dire qu'elle étoit digne d'entrer dans le Cabinet du Roi; & qu'il s'en pourroit faire un mérite auprès de Mr. le Duc Regent, il a été sourd à toutes ces belles promesses, & pour se défaire de leurs importunités, il leur dit qu'il ne l'avoit plus, & qu'il l'avoit envoyée à un curieux de ses amis. C'est pourtant dommage qu'une telle pièce reste entre les mains d'un homme qui sçaura si peu la faire valoir. Le Jesuite en auroit bien tiré meilleur parti.

VIII. Puisque j'en suis sur le Chapitre des R. P. Jesuites, il n'est pas hors de propos de faire sçavoir, qu'ils ont publié de nouveaux Memoires des Missionnaires de leurs Compagnies, qui sont dans le Levant. Ce sont quatre Lettres très curieuses sur les mœurs des Egyptiens, des Arabes, & autres peuples de ces Contrées; ce que l'on y dit sur la position des lieux est très exactement écrit.

On va publier incessamment à la Haye la vie de Mr. Huet Evêque d'Avranches, si connu par tous les beaux & excellens Ouvrages qu'il a donnez au Public, & par sa profonde érudition; elle est écrite en Latin par lui même; c'est un jeune Hollandois qui en est l'Éditeur, & qui a trouvé moyen étant à Paris d'avoir Copie du manuscrit; on assure que l'Édition en sera parfaitement belle, ce Livre sera sans doute extrêmement recherché, & on y doit trouver bien des bonnes choses.

Celle du Pere François Lamy Benedictin, paroitra aussi bientôt. elle sera curieuse & remplie de faits Philosophiques, & de traits fort intéressants; il seroit à souhaiter que l'on écri-

*Nouveaux
Memoires
des Mission-
naires du
Levant.*

*Vie de Mr.
Huet Evê-
que d'A-
vranches.*

*Vie du Pere
Lamy Bene-
dictin.*

vit la vie de tous les grands hommes, & des Sçavans qui ont fait quelque figure dans le monde. Rien n'est plus capable d'exciter à la vertu, & de donner de l'amour pour les Sciences, outre que c'est la moindre récompense que l'on doive à tant de Sçavans qui ont passé toute leur vie à faire des recherches curieuses, pour la seule utilité des autres, & de ceux qui leur survivent.

I X. Monsieur de la Ruë qui demeure à Strasbourg, a expliqué avec beaucoup de netteté l'Enigme du mois passé, qui est la *Bombe*.

Celle que je vais placer ici, est d'une autre main que les précédentes, & convient fort à cette façon.

Enigme.

Qui suis je? des Forêts je prends mon origine,
 Mon pere au Souverain de la race Divine
 Fut jadis consacré; ma forme est la rondeur,
 Et ma taille est souvent de diverse grandeur,
 Quand je serois tout neuf, ma robbe non usée,
 De pièces & de morceaux toujours est composée,
 Quo qu'unie, & sans plis, non sujette à traîner,
 De ceintures cependant il faut l'environner:
 Sur un rond je suis fixe, & sur un rond je roule,
 Ma rondeur en cela differe de la boule.
 Celui qui me forma ne le fit pas sans bruit,
 Et dès que je le fus, je cherchai le réduit.
 Mais quand d'une liqueur je suis plein, dos &
 ventre
 On me menelié au plus profond d'un antre
 Et là j'ai beau gémir de la rigueur du sort
 J'entretiens la vie à qui jure ma mort.

X. Voici des bouts rimés qui ont été don-

des Princes &c. O& bre 1717. 245
nez à l'Abbé de Poissi dont on a parlé dans
les Journaux précédens, par S. A. R. Ma-
dame la Duchesse de Lorraine, pour être rem-
plis à la louange du Prince Eugene; il s'en est
assez bien acquitté.

*Magnanime Heros entres dans..... Belgrade,
Et qu'il ne soit pas dit qu'Eugene retro... grade
Coups moi le Sultan ainsi qu'un... Artichaud
Il est froid aujour d'hui lorsque vous êtes... chaud,
Au lieu de son sorbec donnés lui du... vinaigre;
De gras qu'il fut jadis, il faut le rendre... maigre
Eugene traites-le comme un colin..... tampon,
De cœurs de vos Soldats vous êtes le... fripon.*

ARTICLE II.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus confide-
rable en ESPAGNE & en PORTUGAL
depuis le mois dernier.*

I. LA Flotte que l'on assuroit être de-
stinée pour renforcer celle des Veni-
tiens dans le Levant, est bien partie de Bar-
celonne où elle s'étoit assemblée dès le 27.
du mois de Juillet dernier, mais elle tient
une route toute opposée à celle que l'on
s'étoit flaté jusques ici qu'elle prendroit,
sans néanmoins que l'on sache précisément
à quoi elle doit être employée; outre qu'elle
a bien moins l'air d'un simple renfort,
que d'une Armée qui a quelque grand des-
sein à exécuter.

*Départ de
la Flotte
d'Espagne
pour une ex-
pedition sé-
crete.*

Les efforts qu'on assure qu'a faits l'Espa-
gne dans cette occasion, & la conséquence
de l'armement, font conjecturer avec rai-
son,

fon, qu'elle pente plutôt à ses intérêts particuliers, qu'à secourir les Alliez, & on ne doute presque plus que ces forces ne doivent servir à attaquer la Sardaigne, ou les Etats d'Italie appartenans à Sa M. I. & C. tandis que ce Monarque est occupé sérieusement à la guerre d'Hongrie. En effet tous les avis confirment que cette Flotte fait route vers ces Pays, & qu'elle est composée de quatorze Vaisseaux de guerre, dix Galeres, trois Galioles à Bombes, quatre Brûlois, & environ deux cens Bâtimens de transport, sur lesquels on a embarquez seize mille hommes de Troupes d'élite tant Cavalerie qu'Infanterie, trois mille selles, & près de douze mille paires d'armes.

Tout ce grand appareil dressé avec tant de précaution, & cet embarquement précipité ne peuvent manquer de donner de la défiance, & faire soupçonner avec justice, ou que l'Espagne a des intelligences sûres dans les Pais où ses Troupes doivent faire descente, ou qu'elle est aidée & soutenue par des Puissances qui ont intérêt à rallumer une guerre dont le feu est à peine éteint, n'étant pas croyable que dans la conjoncture presente, & dans le tems que l'Empereur est plus puissant que jamais, cette Monarchie entreprenne seule d'arrêter le cours des conquêtes de ce Prince, & ose l'attaquer dans le cœur de ses Etats. Cette démarche a de quoi surprendre toute l'Europe, qui ne s'attendoit gueres à un pareil événement, ni à voir troubler le repos dont elle n'a presque pas encore jouï, par le Prince dont elle avoit le moins de raison de se défier

des Princes &c. Octobre 1717. 247

II. Je joindrai ici deux Lettres qui m'ont été communiquées, l'une de Barcelonne, & l'autre de Paris, qui pourront servir à donner quelques éclaircissements sur une affaire qui va dorénavant faire l'attention generale.

De Barcelonne le 15. Août 1717.

Vous aurez appris par d'autres que par *Deux lettres* moi l'embarquement qui s'est fait il y a *sur les officiers* trois semaines de 8000. hommes des meilleurs *res présentes* Troupes, avec un appareil très considerable, *d'Espagne.* on en prepare encore un second *, composé de dix Bataillons, & de deux mille cinq cens Chevaux, l'argent est déjà distribué pour cet effet, & on travaille avec toute la chaleur possible, & avec succes à les remplir. Je ne doute pas que tout ceci ne cause une guerre presque generale en Europe. Les efforts que fait l'Espagne en cette occasion sont incroyables; il faut qu'elle soit soutenuë par des Puissances étrangères; l'on ne manquera pas dans vos quartiers de traiter la chose de bagatelle, & même on n'en aura pas grande opinion, l'Espagne n'étant pas en reputation de pouvoir exécuter de grands projets, cependant se vous assure que celui-ci est tel qu'une Puissance bien plus considerable, auroit peine à y subvenir, l'argent ne manque pas, & c'est le gros nerf, & le grand mobile. On croit par tous les avis qu'on reçoit de Madrid, que cette expedition regarde en premier lieu la Sardaigne, mais qu'après cette conquête, le second embarquement se joindra au premier,

S

&c

* C'est celui qui est parti le 27 Juillet.

& que le tout marchera en Italie, & que pendant que l'Empereur est occupé en Hongrie, on pourra s'emparer facilement du Royaume de Naples. On prétend que nous y avons quelques intelligences, & que les Troupes qui y sont pour la conservation, ne sont pas suffisantes pour résister à celles qu'on y destine.

De Paris le 28. Août 1717.

ENfin après bien des conjectures on vient d'être éclairci sur la destination de la Flotte Espagnole. Mr. le Duc de St. Agnan, Ambassadeur de France en Espagne, a dépêché un Expres de Madrid au Regent, pour lui notifier que cette Flotte étoit destinée contre l'Isle de Sardaigne, & Mr. le Duc de Cellamare Ambassadeur d'Espagne en France, a déclaré à ce Prince les raisons que son Maître avoit de faire cette expedition.

Le Comte de Kinigslegg a présenté à l'occasion de cet embarquement un Memoire au Duc Regent, & ce Prince lui a donné toute la satisfaction qu'on pouvoit desirer, & qu'on en pouvoit attendre.

*Lévées de
Troupes en
Espagne.*

III. Comme toutes les meilleures Troupes de cette Monarchie ont été embarquées pour l'expédition projetée, & que par conséquent le País s'en trouve dégarai, & sans défense, on travaille avec chaleur à lever de nouveaux Regimens, tant Cavalerie qu'Infanterie pour remplacer ceux qui sont partis. & les sommes nécessaires ont été fournies pour mettre sur pied quatorze mille hommes.

Toutes

Toutes ces dépenses extraordinaires n'empêchent pas que l'on ne continué de travailler sans relâche aux Fortifications des Villes les plus frontieres, & que l'on ne les mette en état de défense; la Citadelle de Barcelone entr'autres se perfectionne de jour en jour, & l'on assure qu'elle sera la plus réguliere & la plus forte qui soit en Europe par les soins que l'on s'est donne, & l'habilité des Ingenieurs qui ont été employez.

IV. On esperoit que la Cour en partant de l'Escorial se rendroit à Madrid, cependant elle est restée au Pardo, où selon toutes les apparances elle passera le reste de la belle saison, les logemens y étans commodes, & la chasse très-abondante.

Cette Maison Royale est à deux lieux de Madrid. & est une des plus riantes qu'il y ait en Espagne, tant par rapport à sa situation, qu'à la construction des Bâtimens, consistans en quatre grands Pavillons, separez les uns des autres, qui se communiquent par des Galeries soutenuës par des Colonnes de Marbre autour d'une grande Cour, ce qui fait un fort bel effet. Les appartemens sont passablement bien meublez; on y voit quantité de très-belles peintures, & particulièrement les portraits de tous les Rois d'Espagne, de la main des meilleurs Maitres. Il y a un beau Jardin bien entretenu, & un grand Parc joignant ce Palais, dans lequel se trouve quantité de Gibier de toute espece, & où le Roi va souvent à la chasse.

Il y a lieu de croire que le plaisir a bien

On conti-
nué à Forti-
fier les Places

Séjour de la
Cour d'Es-
pagne au
Pardo,

moins occupé la Cour dans ces agréables retraites, que les grands projets qu'elle a formez pour l'agrandissement de la Monarchie. Le secret avec lequel elle a équipé une Flotte considérable, & l'incertitude où l'on est de sa destination, font penser qu'elle ne s'est éloigée avec tant de soin de Madrid, que pour couvrir mieux ses desseins, & empêcher qu'ils ne fussent découverts par ceux qui pourroient avoir intérêt à s'y opposer.

Si l'on rassemble tout ce qui s'est passé depuis près de deux ans, tant de la part de l'Espagne & du Duc de Savoye, que de quelques autres Princes d'Italie, qu'il n'est pas encore permis de nommer; ces broutileries affectées, ces orages prêts à tomber qui se sont dissipés en fumée, ces desunions apparentes, ces accommodemens précipitez, les alliances qui se sont faites, & ces armemens qui tiennent toute l'Europe en suspens; pour peu (dis-je) que l'on connoisse la Politique Italienne & Espagnole, & que l'on soit informé de leur jalousie contre ceux qui s'agrandissent trop dans leurs Pais, on se défiera de la conduite de ces Princes, & on s'imaginera aisément qu'ils se preparent à frapper quelque grand coup, quand ils trouveront l'occasion favorable. Comme le Monarque à qui il paroît qu'ils en veulent, est puissant & redoutable, ce qu'ils ont fait jusqu'ici n'aura été que pour endormir sa bonne foi, & ils se seront servis à ce sujet de tout ce que la Politique a de plus fin & de plus subtil. Mais ce qui s'est passé depuis peu en Hongrie ne les déconcertera-t'il pas?

&

des Princes &c. Octobre 1717. 251

& l'Espagne ne s'est-elle pas un peu trop pressée ? d'ailleurs qu'ils fassent attention que si ils ont l'art de bien dissimuler, les Allemands ont l'avantage de sçavoir frapper plus rudement qu'eux.

V. Par quelques Lettres qu'on a reçues du Gouverneur de la *Havana*, on apprend que le fameux Corsaire *Mulato*, si connu par ses entreprises heureuses & hardies, a surpris une petite Isle dans le Canal de *Bahama*, où il s'est fortifié, & d'où il fait des courses qui interrompent la Navigation sur cette Mer. Il a déjà enlevé plusieurs Vaisseaux qui se sont trouvez dans le détroit, & on appréhende beaucoup qu'il n'inquiete les Colonies, ayant déjà fait descente dans quelques-unes avec trois mille hommes qui y ont causé beaucoup de désordre, & de dommage.

Bahama est une Isle de l'Amérique Septentrionale, qui a donné son nom à tout le Déroit, le plus rapide de ceux qui se trouvent dans le nouveau monde, elle est mise au nombre des Isles *Lucaines* qui font partie des *Antilles*. Il y a peu d'habitations dans ces Païs; les Espagnols ayant presque tout détruit les Habitans naturels, & les ayant fait périr par un travail excessif, ou par la faim.

VI. La Reine de Portugal qui accoucha d'un Prince le cinq du mois de Juillet dernier, ainsi qu'il a été dit dans le Journal précédent p. 230. jouit d'une santé parfaite, aussi bien que le nouvel Infant; les préparatifs pour le combat de Taureaux qui doit se donner à cette occasion, se continuent avec

*Corsaire
qui s'empare
de l'Isle de
Bahama.*

*La Reine
Portugale
porte bien.*

chaleur, & quoi que le Roi se tienne tous-jours à la Campagne, il se vaiff peu de jours qu'il ne vienne visiter la Reine, après quoi il retourne à *Pedrunco*, qui est le lieu qu'il a ch. issi pour prendre l'air.

*Le Pape
Par. in de
à l'Infans.*

VII. Sa Sainteté qui a été priée par S. M. P. de vouloir bien être parrain du nouvel Infant, a dépêché un Courier à Lisbonne, par lequel il a envoyé un plein pouvoir à son Nôtre en cette Cour, pour assister à la cérémonie du Baptême en son nom; ce Bref étoit accompagné d'un présent magnifique pour le jeune Prince, consistant en une croix d'or enrichie de diamans d'un très-grand prix.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. **C**Eux qui auront appris dans le Journal de Septembre dernier p. 178. le soulèvement des peuples de la Martinique, feront peut-être bien aises de sçavoir quelles raisons ils ont eues d'en venir à cette extrémité. Voici Copie d'une Lettre que ces Habitans ont écrite à Sa M. sur ce sujet, & qu'ils ont envoyée par le même Bâtiment qui a débarqué le Gouverneur & l'Intendant de cette Isle à la Rochelle.

SIRE.

VOs très-humbles, très-fidèles, & très-soumis Sujets, composans toute la Colonie de

des Princes &c. Octobre 1717. 253

de la Martinique, osent représenter avec le plus profond respect à V. M. que dès le 5. Janvier dernier, Mrs. de la Vatenne & de Ricoart sont arrivés en cette Isle en qualité l'un de Gouverneur General, & l'autre d'Intendant de vos Isles : votre Colonie a essuyé de leur part sans distinction d'état, de conditions, d'âge & de sexe, tout ce que l'injustice la plus criante peut faire ressentir à des peuples accoutumés sous la douceur de votre Regne, puisque soit de concert ensemble ou chacun d'eux en particulier, ils n'ont épargné ni menaces, prisons, cachots, fer, indignités, oppressions : la religion, l'honneur du sexe, l'avilissement & la destruction de la justice, & de vos Ordonnances, ni même la concussion. Cette conduite a fait tomber votre Colonie dans une disette de vivres, prête à dégénérer en famine, qui n'a eu pour source que leur avidité particulière, en sorte que pour empêcher la perte presque certaine de votre Colonie, & pour la conserver à V. M. elle s'est trouvée, SIRE, dans la déplorable nécessité de prendre un parti qui paroitra des plus surprenans à V. M. par rapport à la fidélité qu'elle lui doit, & dont elle a toujours donné en toutes occasions des preuves éclatantes aux Rois vos Prédecesseurs, & sur lequel Votre M. est très-humblement suppliée de vouloir suspendre son jugement jusques à ce qu'elle lui ait justifié sa conduite, en lui rendant compte comme elle le fera incessamment, de ses justes plaintes. Ce parti, SIRE, a été de les arrêter dans leurs tournées le 17. de ce mois, sur une habitation de cette Isle, & les conduire ensuite au Bourg de St. Pierre, où ils se sont embarqués au-
jourd

Lettre des
Habitans de
la Martinique.

jourd'hui pour retourner en France, dans le Navire le *Genon*, commandé par le Capitaine Jean-Bernard Fabre, qui étoit prêt à partir pour le Port de votre Ville de la Rochelle.

A l'exception, SIRE, de cette étrange résolution, que votre Colonie a prise à regret, dont elle demande très humblement pardon à votre Maesté, & qu'elle espere obtenir de votre Royale bonté, & de la tendresse qu'elle a pour son peuple, elle peut l'assurer qu'il n'y a eu ici aucun de'ordre, & que tout y est tranquille dans vos Fortereses, dans vos Garnisons, dans l'exercice de la Religion, dans l'administration de la Justice, dans la Marine, dans le recouvrement de vos droits, & dans le commerce tant du dehors que du dedans. Ce qui continuera jusqu'à ce qu'il plaise à V. M. lui envoyer un autre General, & un autre Intendant, en la personne desquels elle donnera à V. M. de nouveaux témoignages de sa fidélité, de son zele ardent pour votre service, & du très profond respect avec lequel nous sommes & nous serons à jamais, SIRE, de V. M. les très-humbles &c. *Les Habitans de la Martinique. A la Martinique le 23. Mai 1717.*

On ne croyoit pas qu'après de si vives & si respectueuses remontrances, on eût le parti de renvoyer en ce País les mêmes Officiers, pour qui ces peuples murmurent tant d'aversion; mais on l'a jugé autrement.

Je joindrois bien ici un détail de ce qui s'est

des Princes &c. Octobre 1717. 255

s'est passé au sujet de cette Rebellion: mais ce que j'en ai dit le mois dernier doit suffire, & est à peu de chose près conforme à la Relation qui en a été envoyée.

II. On parle fort d'un Edit, qui quoiqu'il n'ait pas encore été enregistré dans les Cours de Parlement, n'a pas laissé d'être rendu public: en voici le précis.

Après le préambule & le dispositif qui sont toujours des pièces fort touchantes, on dit qu'il y aura une Lotterie établie tous les mois dont les billets ne seront que de vingt-cinq sols chacun, & dont le fond servira à retirer les billets de l'Etat, & pour lequel le Roi créera des rentes viagères au denier seize au profit de ceux qui gagneront les Lots.

*Projet d'un
Edit nou-
veau.*

Le restant des taxes des gens d'affaires sera payé en billets de l'Etat.

Le Roi vend une partie des bois de son Domaine en billets de l'Etat.

On établira une Compagnie pour la découverte & le Commerce sur les Terres le long de la Rivière du *Missipi*, dont les actions se rempliront en Billets de l'Etat.

Cet Edit promet encore beaucoup de suppressions, & de reformes, tant dans la Maison du Roi, que dans la Robe, & dans les Troupes, il est aisé d'entendre ce que cela veut dire.

Mr. le Regent se retranche de cinquante

se mille livres sur la pension qu'il doit toucher en qualité de Regent de Royaume, & tous les pensionnaires seront retranchez à proportion de toutes les pensions au dessus de 1000 livres, on en prendra le cinquième, & celles au dessous le dixième.

Que les francs saillés du Royaume seront supprimés le premier Janvier prochain.

En suite de quoi on promet la suppression du dixième seulement au mois d'Avril 1718. Si cet Edit est exécuté, bien des gens sûrement s'en ressentiront.

*Declara-
tion du Roi
sur l'ant
l'élection
des Maires
&c.*

III. Depuis l'Edit qui a été rendu le mois de Juin dernier, portant suppression des Maires, Echevins & autres Officiers de Ville, dans toute l'étendue du Royaume, & qui est inséré dans le Journal précédent pag. 185. il a paru une Declaration du Roi concernant l'élection qui se doit faire à l'avenir desdits Officiers dans les Hôtels de Ville; cette Declaration est du 17. Juillet 1717. & porte en substance, qu'ayant été représenté au Roi que l'élection des Maires & autres Officiers Municipaux, se faisoit en des temps différens dans la plupart des Provinces, il étoit important pour ne rien changer dans l'usage des Villes, de leur permettre d'éli-
re les Officiers dont elles auront besoin pour l'administration de leurs affaires, aux jours accoutumés, & suivant qu'elles étoient en possession de le faire avant la création desdits Offices &c. , A ces causes & autres à ce
nous

des Princes &c. Octobre 1717. 257

„ nous mouvantes, &c. Nous avons dé-
„ claré, voulons & nous plaît, que l'éle-
„ ction des Maires & autres Officiers Mu-
„ nicipaux se fasse en la maniere, & aux
„ jours qu'elle se faisoit avant la creation
„ des Offices supprimés par l'Edit du mois
„ de Juin dernier, & que les nouveaux
„ Elûs entrent en fonction au jour de leur
„ élection, que les Officiers supprimés cessent
„ dès lors toutes leurs fonctions; leur fai-
„ sant deffense de s'y jomser passè ledit
„ jour, ni de troubler les nouveaux Elûs,
„ à peine de 1500. Livres d'amande, déro-
„ geant &c.

„ Et à l'égard des Villes & Communau-
„ tez, où l'élection suivant l'ancien usage
„ ne devoit être faite qu'après le premier
„ Janvier, Nous voulons, & entendons
„ qu'elle se fasse dans le mois de Decem-
„ bre, & avant ledit jour premier Janvier
„ prochain, sans tirer à consequence pour
„ l'avenir, en telle sorte que les Officiers
„ supprimés ne puissent plus continuer leurs
„ fonctions, après ledit jour premier Jan-
„ vier, & qu'elles soient faites par ceux qui
„ seront nommés à leur place, & à condi-
„ tion néanmoins de reprendre par la suite
„ l'ancien usage établi dans lescites Com-
„ munautez avant la creation desdits Offices.

„ Si donnons en Mandement &c. *Signé,*
„ LOUIS, Et plus bas, LE DUC
„ D'ORLEANS Regent, PHILIPPEAUX Vû
„ au Co seil, VILLEROI Sec lé & Enr gistré.

IV. Quelques jours avant cette Declara-
tion, il fut rendu un Arrêt dans le Conseil
d'Etat du Roi, aussi concernant lescites
Charges

*Arrêt du
Conseil qui
commet le
Sr. Gaze
pour la li-
quidation.*

Charges supprimées de Maires, Echevins, & autres, portant que Sa Majesté desirant pourvoir à l'exécution de l'Edit de Juin 1717. qui supprime lesdits Offices, & commettre une personne de confiance, dont la probité & l'expérience lui soient connues, tant pour dresser les états de liquidation de la Finance desdits Offices supprimés, & les comptes qui doivent être rendus, que pour recevoir les deniers qui seront destinés au remboursement qu'en doit être fait, & généralement pour tout ce qui pourra concerner l'exécution dudit Edit; Sa dite Majesté a commis le Sr. Gaillard Hiacinte Gaze, à cet effet, lui permettant d'établir des Commis dans toutes les Provinces & Generalitez du Royaume sur les simples procurations pour recevoir les deniers qui seront destinés audit remboursement, à la charge par lui d'en compter par Etat ou par Conseil, & en la Chambre des Comptes de Paris à la manière accoutumée. Ordonne en outre Sa M. que les frais qui seront faits par ledit Gaze lui seront remboursés &c. Cet Arrêt est du 29. Juin 1717.

*Autre
Déclaration
touchant la
Monnoye de
Canada.*

V. La Déclaration suivante peut être de quelque utilité à ceux qui ont quelques affaires dans le Canada, c'est particulièrement en faveur des Commerçans étrangers que je l'insere ici.

L OUIS, par la grace de Dieu &c. SALUT,
Les inconveniens que la monnoye de carte cause dans nôtre Colonie de Canada, nous a fait prendre la résolution de la faire retirer entièrement à moitié de sa valeur, ainsi qu'il a
été

des Princes &c. Octobre 1717. 259
été déjà pratiqué depuis l'année 1714. Nous
nous sommes déterminés aussi de faire fabri-
quer pour la dernière fois dans ladite Colo-
nie de Canada , une certaine quantité de mo-
noye de carte , pour satisfaire aux dépenses
payables par le Tresorier general de la Mari-
ne , des six derniers mois de l'année dernière,
& des six premiers de la présente, comme aus-
si de reduire la valeur de toute la monoye de
carte , sur le même pied qu'elle sera reçûë chez
le Tresorier ; d'ordonner que les especes de
France auront à l'avenir une valeur égale dans
la Colonie que dans nôtre Royaume , & d'a-
bolir dans ladite Colonie la monoye dite du
Pays , ce qui convient également au bien de
nôtre Etat , à celui de nôtre dite Colonie de
Canada , & au Commerce en general. A
CES CAUSES & autres &c. De l'avis &c.
Nous avons dit , Declaré , Voulons & Nous
plaît , ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Il sera fait dans nôtre Colonie de Canada
en la maniere ordinaire de la Monoye de
Carte pour satisfaire aux dépenses payables par
nôtre Tresorier Général de la Marine, des six
derniers mois de l'année dernière, & des six
premiers mois de la présente.

I I.

Après que ladite Monoye de Carte aura été
fabriquée, Nous Défendons à nôtre Gouver-
neur & Lieutenant General, & Intendant au-
dit País, de faire fabriquer à l'avenir aucune
autre Monoye de Carte, pour quelque cause
& sous quelque prétexte que ce soit, ni de
lui donner cours.

Voulois qu'à commencer du jour de l'Enregistrement des présentes au Conseil supérieur de *Quebec*, toutes les Monoyes de Cartes de Canada, tant celles des anciennes fabrications, que celles ordonnées par les présentes n'ayent plus cours dans ladite Colonie de Canada que pour la moitié de la valeur écrite sur lesdites cartes, & ne soient reçues que sur ce pied, tant dans les payemens qui se feront, que par les Commis du Sieur Gaudion Tresorier general de la Marine, qui sera chargé de retirer toutes lesdites cartes, en sorte qu'une carte de quatre livres monoye du Pays, n'y aura cours que pour deux livres même monoye, & ne vaudra qu'une livre 10. sols monoye de France. Ainsi des autres.

I V.

Toutes lesdites monoyes de carte feront rapportées, à commencer du jour de l'enregistrement des présentes au Commis dudit Sieur Gaudion Tresorier general de la Marine, qui en fera le remboursement sur le pied & conformément à la réduction ordonnée par l'Article 3. scavoit à ceux qui les rapporteront la presente année avant le départ des Vaisseaux pour France, un tiers payable au 1. du mois de Mars 1718. un tiers au 1. du mois de Mars 1719. & l'autre tiers au 1. de Mars 1720. & à ceux qui les rapporteront après le depart desdits Vaisseaux, moitié payable au 1. Mars 1719. & l'autre moitié au 1. Mars 1720 lesquels remboursemens seront faits en lettres de change sur ledit Gaudion, payables dans lesdits termes.

Lesdites:

V.

Lesdites lettres de change seront vûes par l'Intendant dudit Pays de Canada ; elles ne pourront être moindres que de 100. liv. elles seront acceptées à leurs presentations par ledit Sieur Gaudion, auquel nous ferons remettre les fonds né.essaires, pour les accepter à leurs échéances.

V I.

Voulons qu'après le dernier départ des Vaisseaux pour France en l'année 1718. lesdites Monoyes de carte, tant des anciennes fabrications que celles ordonnées par les presentes, qui n'auront point été raportées, soient & demeurent de nulle valeur, & en consequence elles n'auront plus dans ledit tems aucun cours dans le Commerce ni les payemens. Defendons de les y recevoir, & audit Gaudion de donner aucune lettre de change pour la valeur d'icelles, les declaronz tomber en pure perte à ceux à qui elles resteront, faute par eux de les avoir raportées avant le depart desdits Vaisseaux en 1718.

V II.

Toutes les monoyes de cartes qui seront retirées, seront representées par le Commis dudit Gaudion après le départ des Vaisseaux de chaque année, & seront brûlées, en presence &c.

V I I I.

Comme la Monoye du Pays qui a été introduite dans le Canada, n'est d'aucune utilité à la Colonie, & que les deux sortes de Monoyes dans lesquelles on peut stipuler, causeut de l'embaras dans le Commerce; nous avons abrogé & abrogeons la Monoye dite du Pays, & en consequence voulons & Nous lait quepa
toutes

toutes les affaires se fassent sur le pied de la Monoye de France, & que lesdites Espèces de France ayent dans ladite Colonie la même valeur que dans nôtre Royaume.

I X.

Voulons que les cens, rentes, redevances, baux à ferme, loyers, & autres dettes qui auront été contractées avant l'enregistrement des Presentes, & où il ne sera pas stipulé Monoye de France puissent être acquittées avec la Monoye de France à ladite action du quart, qui est la réduction de la Monoye du Pais en Monoye de France. **SI DONNONS EN MANDEMENT** &c. donné à Paris le 5. juillet 1717 signé. LOUIS *Et plus bas*, LE DUC D'ORLEANS Regent. PHELIPEAUX. Scellé.

*Arrêt du
Conseil con-
cernant les
Monasteres
des filles Re-
ligieuses.*

VI. Sur ce qui a été representé au Roi qu'il y a dans le Royaume, grand nombre de Monasteres de Filles Religieuses, lesquelles, soit par le deperissement des biens de leurs fondations, soit par le grand nombre de Filles qu'elles ont reçues, ou par une mauvaise administration, sont en quelques mois d'état de se toutteoir; en sorte qu'il est craindre qu'une partie de ces Communautez ne soit obligée de renvoyer les Filles qui s'y sont engagées, au deshonneur de la Religion & à la charge de leurs Familles &c.

Sa Majesté a ordonné par Arrêt du 31. Juillet 1717. que dans trois mois tous lesdits Monasteres & Communautez de Filles Religieuses, seront tenus de représenter par devant les Archevêques Evêques, & Intes dans des Provinces, les titres de leurs fondations, & donations, un état de leurs
revenus

des Princes, &c. Octobre 1717. 263
revenus, charges, & dettes, ensemble les
comptes de l'arceveque & de l'evêque des Mis-
sifipis depuis les dix dernières années; pour en-
suite être communiqués aux commissaires nom-
més par Sa M. & pourvu ainsi qu'il apar-
tiendra.

VII. Je ne ferai qu'un seul & même Ar-
ticle des Emplois que le Roi a conférés à dif-
ferens Particuliers, pour ne pas grossir mal-
à propos ce Chapitre, & des changemens
qu'il y a eu dans les Charges.

*Le Roi nommé à diffé-
rens Em-
plois.*

Le Maréchal de Tallard a été fait depuis
peu Membre du Conseil de Regence, ainsi
on a executé en ce point une des dernières
volontez du feu Roi, qui avoit ordonné par
son Testament, que ce Seigneur fût élevé
à cette dignité, & fût employé dans les af-
faires. Cet honneur lui est certainement dû
tant par rapport à son mérite & à ses qualitez
personnelles; qu'à sa penetration & à son
habileté dans les affaires les plus épineuses. On
ignore les raisons que l'on a eues de ne lui pas
rendre plutôt cette justice. Et la Nation n'est
peut-être pas informée de toutes les obliga-
tions qu'elle doit lui avoir.

*Le Maréchal
de Tallard.*

La Lieutenance de Roi de la Province
de Nivernois, vacante par la mort du Comte
de Buffeaux, a été donnée à Mr. le Marquis
de Pracontal son Neveu, Capitaine dans le
Regiment Royal des Cuirassiers; Ce Gentil-
homme est fils du Lieutenant General du
même nom, qui fut malheureusement tué
l'année 1703 à la bataille de Spirbac; c'étoit
un des meilleurs & des plus infatigables Of-
ficiers que le Roi eut à son service.

Comme Mr. le Duc de Chartres est en

T
tré

tré dans sa quinzième année, il a pris séance au Parlement en qualité de Prince du Sang, avec les cérémonies accoutumées; il y fut introduit par les Ducs d'Antin & de St. Simon, & l'Evêque de Bauvais; le discours que ce jeune Prince fit à cette occasion a été généralement applaudi. C'est fils unique de S. R. Monseigneur le Duc d'Orléans; Regent de France.

Le Maréchal de Tessé. Mr. le Maréchal de Tessé a remis entre les mains de Mr. le Duc Regent sa commission de Sous-Président du Conseil de Marine, on ne scait pas encore à qui ce Prince destine cet important Employ.

Le Marquis de Tessé. Le Marquis du même nom second fils du dit Maréchal, & qui étoit ci-devant Abbé, a été honoré de la Charge de Capitaine de l'Etendard: il y a quatre mille livres d'appointemens attachés à cette Emploi, qui outre cela donne à celui qui en est revêtu, le rang de Capitaine de Galeres.

L'Abbé de Simiane. L'Abbé de Simiane Neveu du Marquis du même nom, qui étoit ci devant premier Gentilhomme de S. A. R. le Duc Regent, a été nommé à l'Evêché de St. Paul-trois-Châteaux, vacant par la mort de Joseph Morel du Chaffau, annoncé dans le Journal de Mai pag. 381.

La Coadjutorerie de la Maison de St. Cyr, a été donnée à Mademoiselle d'Alegre fille & petite fille de deux Chancelier de France, pour en avoir la direction après la mort de Madame de Maintenon; c'est apurement à la sollicitation de cette dernière Dame, qui en est regardée comme la Fondatrice, & qui ne veut pas laisser son Chef-d'œu-

d'œuvre imparfait, ni ses cheres Brebis sans Conductrice, que le Roi y a nommé une personne pour lui succeder. Madame d'Aligre tante de cette Demoiselle, est déjà Abbesse de cette Maison.

Peu de Personnes sont instruites de l'origine & de la manière dont cette Maison a été établie, non plus que de l'usage à quoi elle est destinée; c'est pour la satisfaction des curieux que j'en dirai ici deux mots.

St. Cyr est un Village de France situé à une lieue de Versailles, & enfermé dans le Parc de cette Maison Royale. Le Roi Louis XIV. à la sollicitation de Madame de Maintenon y a fondé une Communauté de Religieuses, sous le titre de St. Louis, à laquelle il a assigné quarante mille écus de rente; pour l'éducation de 250 filles Nobles; il y a fait aussi unir la Messe Abbatiale de l'Abbaye des Benedictins de St. Denis, qui est de cent mille livres de rente. Cette Communauté est particulièrement établie pour y élever les jeunes Demoiselles, dont les Peres ont vieillis, ou sont morts dans le Service. Il y a 36. Dames Professes & 24. Sœurs Converses, qui ne peuvent être remplacées que par l'une des 250. Demoiselles, âgée au moins de 18. ans; ces Dames qui vivent sous la Regle de St. Benoist, font les vœux ordinaires, & un quatrième, qui est de consacrer leur vie à l'éducation & instruction des 250 Demoiselles, dont le Roi s'est réservé la nomination; pour y entrer il faut faire preuve de 4. degrez de Noblesse du côté paternel, & aucune n'y peut être reçûe avant l'âge de 7. ans, ni après

Remarque
sur St. Cyr

celui de 12. & celles que l'on y reçoit n'ont la liberté d'y demeurer que jusques à l'âge de 20. ans & trois mois; mais peu en sortent que ce ne soit pour se marier à ceux à qui Madame de Maintenon les a destinées, & à qui elle accorde sa protection, qui autrement valent mieux qu'une dot considérable; la mère de cette Dame pour raison apporter quelque changement à cet usage.

Ces jeunes personnes sont divisées en quatre classes ou âges, la première porte un ruban bleu, la deuxième un jaune, la troisième un vert, & la quatrième un rouge. La maison & l'Eglise qui sont du dessein du fameux Mansard sont magnifiques, & ont toutes les commoditez nécessaires. Ce sont des Peres de la Mission, dits de St. Lazare qui desservent cette nombreuse & fringante Communauté.

*Ce qui s'est
passé au sujet
de la Con-
stitution de
l'an le mois
dernier.*

VIII. Quelque répugnance que j'aye à parler de ce qui regarde la Constitution, je me sens néanmoins forcé d'en dire quelque chose, par l'obligation où se trouve un Journaliste de parler indifféremment de tout ce qui se passe.

Les espérances que l'on avoit conçues le mois dernier d'un accommodement, se sont trouvées très mal fondées. On se flattoit que la Lettre circulaire que S. A. R. avoit envoyée à tous les Prelats de France, rapportée au Journal précédent page 183. les contredroit au moins pour quelque mois, & que ce Prince auroit le tems de travailler efficacement à rétablir la Paix; le Duc de la Feuillade devoit partir pour mettre la dernière main à cet ouvrage; mais toutes ces dispositions n'ont servi de rien, Le Duc de

la Feuillade n'est tout parti, & peut-être ne partira pas, à cause d'une infinité d'incidens, que quelques mal intentionez ont fait naître, & Mr. le Cardinal de Biffi, qui a abusé dans quelques Lettres qu'il a écrites à des Prelats de ses amis, des termes de cette même Lettre circulaire de S. A. R. ont remis les choses dans le même état qu'elles étoient auparavant.

Il est vrai que cette Eminence a été extrêmement mortifiée, de se voir accusée d'avoir avancé des choses contre la vérité, & d'être défavouée par Mr. le Duc Regent & Mr. le Chancelier qui s'y trouvoit impliqués: mais tout cela n'a pas arrêté le mal, au contraire les deux partis n'en sont que plus animés.

On commence dans le monde à être persuadé que tant que le Prince qui gouverne si sagement la Nation, n'employera que la douceur pour ranger les Ecclesiastiques à leur devoir, il n'en viendra jamais à bout, & qu'il faudra dorénavant qu'il se serve de toute son autorité, pour retabir le calme dans l'Eglise Gallicane; que c'étoit le seul expédient dont on devoit s'être servi dès le commencement; dans la persuasion où l'on est depuis trop long tems, que difficilement & rarement les gens d'Eglise se desfont de leurs préventions, hors qu'ils u'y soient forcez.

IX. Il étoit survenu quelques difficultez entre la Cour de France, & celle d'Angle-

*On conti-
nué à dem-
ler les ou-
vraes de
Marsick.*

Grande Bretagne toute la satisfaction qu'il pouvoit attendre à ce sujet, elle a aussienvoyé les ordres necessaires pour continuer la demolition de ces ouvrages & les mettre dans l'estat où ils doivent être conformément aux traités, qui ont été faits entre eux.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
I T A L I E depuis le mois dernier.

Un des Prin-
ces de Ba-
viere prend
l'habit
Ecclesiasti-
que.

I. **L'**Un des deux Princes de Baviere qui sont à Rome depuis longtems, * a pris du goût pour l'Est Ecclesiastique, & a été revêtu de l'habit d'Abbé; c'est sans doute le plus jeune qui a embrassé cet heureux parti, source inépuisable de biens & d'honneurs; on parle déjà de le nommer Coadjuteur de Cologne, afin qu'il puisse succéder à l'Electeur son Oncle, & posséder tous les grands Benefices dont ce Prince jouit actuellement.

Le Cheva-
lier de St.
George son
séjour à
Urbain.

II. Dès que le Chevalier de St. George est arrivé à Urbain, l'on s'est aperçu que ce Prince se plaisoit beaucoup dans le séjour de cette Ville, tant à cause de la bonté de l'air, que de la beauté des promenades, qui sont ses plus agréables occupations. Ainsi l'on croit que bien loin de retourner à Pезaro à la fin de l'Été, comme le bruit en avoit couru, il passera l'hiver dans cette Ville, ayant ordonné de faire des provisions pour un long séjour. Mr. Bianchini celebre Mathématicien, dont la conversation plait infiniment au Prince, lui a été envoyé de la

Le Pape lui
envoie Mr.
Bianchini.

* Voyez Mai 1717. p. 285.

la part du Pape pour lui tenir compagnie, & le defenduyer ; mais comme ce ſçavant ſe deſie de la fortune. & eſt perſuadé qu'elle negligé aiſément ceux qui ſont hors de portée d'arraper ſes faveurs, il n'a pris le parti de quitter Rome, qu'après avoir eu de fortes aſſurances qu'on lui conſerveroit ſes benefices, & que cet éloignement ne lui feroit aucun tort.

III. Dans une Audiance qu'a eue du Pape *Le Com*
le Comte de Gallas, Ambaſſadeur de Sa *de Gallas.*
M. I. & C. à Rome, ce Miniſtre a deman- *demande*
dé un nouveau Subſide pour ſider à conti- *nouveau*
nuer la guerre contre les Turcs ; la réponſe *ſubſide.*
du St. Pere n'a pas été poſitive, mais il s'eſt
ſervi de cette occaſion pour parler de l'ar-
rêt de Mr. Molines à Milan, & demandé
qu'il fût relâché, ſur quoi il a été répondu
que ce Pre'at jouiſſoit d'une grande liberté
dans cette Ville, & y étoit traité avec tou-
tes fortes de marques de diſtinction, en con-
ſideration de l'éminente Dignité dont il étoit
revêtu.

Sur les bruits qui ſe ſont repandus que
l'Armement des Eſpagnols menaçoit les Païs *Decl.*
que S. M. I. & C. poſſède en Italie, ce Mi- *qu'on ſe*
niſtre a fait demander une ſeconde audian- *ſira des*
ce, à laquelle il a été admis ; il a déclaré *chés de*
de la part de ſon Maître au Pape, que ſi l'Eſ- *me & P*
pagne entreprenoit quelque choſe en Italie, *ſance.*
l'Empereur ſe verroit obligé de ſe faiſir des
Duchez de Parme & de Plaifance pour la
ſûreté de ſes propres Etats. Je ſuis perſuadé
que ces fortes de declarations ne ſont nul-
lement du goût de la Cour de Rome, &
que cette franchise Allemande ne lui fait
pas

pas plaisir, d'autant plus qu'elle est convaincue éjà par sa propre expérience, que cette Nation sçait parfaitement exécuter ce qu'elle promet.

*Reflexions
sur l'Italie.*

IV. Si le projet qu'a formé l'Espagne regarde l'Italie ou les États de l'Empereur, il est sûr que l'on est à la veille de voir arriver quelque chose d'extraordinaire, soit de la part des Princes d'Italie, soit de la part de Sa M. I. & C. qui sera obligée dans cette occasion d'user de la force pour repousser & se garantir des insultes dont il est menacé. Il est vrai que Son Altesse Royale le Duc de Savoie a fait protester dans tous les Cours, qu'il ignoroit les desseins des Espagnols, qu'il n'y prenoit aucune part, & que la seule attention étoit de conserver & d'assurer la neutralité de l'Italie. Sa Sainteté d'autre part fait grand bruit de cet Armement, se plaint publiquement de l'Abbé Alberoni qu'il a élevé au Cardinalat, & qu'il accuse de l'avoir trompé, après l'avoir comblé de ses grâces, & de ses bienfaits; il a fait même menacer l'Espagne qu'il rappelleroit son Nonce, ou qu'il feroit cesser toutes ses fonctions dans le Royaume; les autres Princes d'Italie demeurent tranquilles, & ne disent mot, tout cela est quelque chose, & peut tout au plus faire suspendre le jugement que l'on pourroit faire; mais *guarda la gamba.*

*Emplois
donnés.*

V. Je conti nerai fort à l'avant de ne faire qu'un seul & même article, à la suite de chaque chapitre de tous les changemens qui pourront arriver dans les Charges considérables, & des nouvelles dignitez qui seront conférées; voici ce qui s'est passé à ce sujet à Rome.

Mr.

des Princes &c Octobre 1717. 271

Mr. Maffei a été fait Prelat domestique de S. S. & a reçu le Roquet, afin qu'il puisse faire les fonctions de Maître de Chambre; il a aussi été fait Reffrendaire de l'une & l'autre signature. *Mr. Maffei.*

Jusques ici Mr. Passionei avoit refusé constamment la Charge d'Inquisiteur de Malte, mais depuis que que teins il a néanmoins accepté cet Emploi. *Mr. Passionei.*

Les Cardinaux Aquaviva & Zondadari ont envoyé au nouveau Cardinal Alberoni deux habits de Cardinal complets, par le même Courier qui a porté à cette Eminence la nouvelle de sa promotion jusques à Madrid; on croit que ce sera le Cardinal Aldourandini qui lui donnera le Chapeau. *Le Cardinal Alberoni.*

Ce nouveau Cardinal est originaire du Duché de Plaisance, & étoit cy-devant Agent du Duc de Parme à la Cour de Madrid, où il a scû si bien s'insinuer que l'on croit qu'il sera dans peu élevé à la dignité de premier Ministre.

L'on a pû voir dans le dernier Journal que le Cardinal Gualthieri avoit été fait protecteur de la Grande Bretagne, cette Eminence a pris possession de cette Charge dans le College des Anglois, & on a fait de grandes réjouissances à ce sujet, il y a quelques apparences que ce nouvel emploi ne lui doanera pas beaucoup d'occupation. *Le Cardinal Gualthieri.*

VI. Les Vénitiens ne font guere moins de progrès dans la Dalmatie, & dans le Levant contre les Turcs, que S. M. I. & C. en fait en Hongrie. Leur Armée de terre qui étoit campée à *Spalatro* sous les ordres du General Mocenigo, ayant fait un mouvement, s'est avancée *Mouvements de l'Armée de terre des Vénitiens.*

avancée jusqu'à Nicu, d'où ce General a fait un détachement d'environ 6000. hommes pour aller du côté de *Moflar*; cette troupe ayant rencontré un Corps de Cavalerie Turque qui vouloit lui disputer le passage, l'attaqua si brusquement, qu'après un sanglant combat, il fut mis en déroute, avec perte de 150. hommes tués sur la place & 60. faits prisonniers. Outre 4. Drapeaux que les troupes Venitiennes ont remportées pour marque de leur Victoire: elles ont fait un butin considérable, & ont amené au Camp beaucoup d'Esclaves & près de 6000. pieces de Betail. Du dépuis on a fait diverses autres courses dans le País ennemi, & le General Mocenigo s'est avancé vers *Musto* dans le dessein de réduire cette Place & quelques autres qui se trouvent sur son passage.

Une Felouque arrivée à Venise a rapporté que dépuis peu il s'est rendu maître de celle d'*Inniski*, & que la Garnison a été faite prisonniere de guerre.

*Nouvelle
Victoire rem-
portée par la
Flotte des
Venitiens sur
les Turcs.*

VII. Dépuis la signalée victoire que la Flotte des Venitiens a remportée sur celle des Turcs, & dont on a donné le détail dans le dernier Journal, la petite Flotte que commandoit le General Pisani a joint la grande Armée avec tous les Vaisseaux auxiliaires qui la composoient, & ont fait voile ensemble du côté des Dardanelles pour chercher celle des ennemis, & tâcher de l'engager de nouveau à un combat. Des lettres arrivées de *Zante* portent qu'effectivement cette Flotte en faisant route avoit rencontré un gros Vaisseau de Barbarie au dessus de *Sapienza*, duquel elle s'étoit emparé, & sur lequel

lequel s'est trouvé grand nombre d'Esclaves, qui ont eu leur liberté; qu'ensuite ayant eu avis que l'Armée Othomane étoit à l'Ancre près de *Coron*, elle s'en étoit approchée, & que le 16. Juillet ayant découvert 8. Vaisseaux chargés de Munitions qui venoient joindre l'Armée ennemie, elle les avoit attaquez & pris; que le 19. ayant le vent en poupe elle s'étoit avancée à la vue de celle des Turcs, qu'elle avoit chargée avec tant de bravoure, que 18. Sultanes s'étant séparées, il y en avoit eu 8. de prises & dix coulées à fond, ou brûlées, que le General Pisani étoit à la poursuite du reste, qui avoit pris la fuite à toutes voiles. D'autres avis arrivés depuis cette action confirment qu'elle étoit véritablement vigoureuse, que les Venitiens y ont perdu environ 118. Soldats tuez, & 150. blessés, parmi lesquels il ne s'y trouve aucun Officier, que l'on ignore la perte des ennemis qui s'étoient retirés à la Rade de *Naples de Romanie*; qu'une violente tempête avoit séparé la nuit du 20. au 21. la Flotte Venitienne, mais qu'une partie s'étoit rassemblée à *Zante*, & l'autre à *Cervi*, où elles étoient en sûreté. Quelque détaillée que paroisse cette Relation il faut en attendre la confirmation, les nouvelles qui viennent de si loin étant sujettes à être altérées. Le mois prochain on pourra en être mieux instruit.

VIII. Son Altesse Royale de Savoye est retournée de son voyage, & est actuellement à *Rivoli*, où l'on croit qu'elle passera l'Été. On est dans l'impatience de sçavoir quel parti ce Prince prendra dans la conjoncture présente.

*Retour
Duc de S
voye en
Piémont.*

ARTICLE V.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMANNE & en HONGRIE depuis le mois dernier.

Continuation du Journal du Siège de Belgrade.

I. **A**Vant de commencer à parler du sanglant Combat qui s'est donné en Hongrie le 16. Août dernier, & de la prise de la Ville de Belgrade par les Troupes de S. M. I. & C. sous les ordres du grand & invincible Prince Eugene de Savoye, je crois qu'il est à propos de continuer à donner le détail de ce qui s'est passé depuis le 30. Juillet, jour que les Turcs partirent à la vûe de l'Armée Imperiale. C'est précisément où nous en retraçames le mois dernier.

Extrait d'une Lettre de l'Armée du 4. Août 1717.

L'Armée des Ennemis s'étant postée le 30. du mois dernier à la vûe de la nôtre, nous é evâmes une nouvelle Batterie au delà de la Save au dessus de nos posts, vis à-vis nôtre aîle droite, pour flanquer la vallée qui est à nôtre gauche; le 31. & le premier de ce mois ils vinrent reconnoître nos retranchemens & s'aprochetent de fort près avec plus de vingt mille hommes de Cavalerie, mais on fit un si grand feu sur eux qu'ils furent obligez de se retirer en confusion un peu en arriere dans la vallée; sur le soir leur Armée fit un mouvement, & vint camper dans l'endroit qu'ils avoient marqué vis à vis de nos Retranchemens, de sorte qu'ils s'étendent

s'étendent depuis nôtre aîle gauche par une vallée. jusq'à l'éminence sur laquelle est nôtre aîle droite; plusieurs de nos Volontaires sont sortis & ont escarmouchés avec les Turcs, qu'ils ont un peu mal menés. Nous voyons distinctement leur Camp, qui s'étend depuis le Danube jusques presque à la Save, & qui fait un fort bel effet, leurs tentes étant toutes rouges ou vertes. Leur grosse Artillerie n'est pas encore arrivée, & ils travaillent fortement à se retrancher, je ne sçai si on leur en donnera le temps. Je suis &c.

*Extrait d'une Lettre de l'Armée Imperiale
du 8. Août 1717.*

Les ennemis ont fait un Detachement de leur Armée de près de trente mille hommes, & ont attaqué *Media*, qui s'est rendu à eux, après une vigoureuse défense de la part des Assiegez, ils sont ensuite entré dans le baunat de *Temelwat*, où ils commettent de grands desordres; à l'égard de ce qui s'est passé à l'Armée, il paroît que l'Artillerie des Turcs est arrivée, puis qu'ils ont élevé une Batterie de canons, & de mortiers sur une éminence située entre les deux Armées, vis-à-vis du Regiment de *Regal* à nôtre aîle gauche, d'où ils nous incommodent fort, la Garnison a aussi élevé une Redoute d'où elle commence aussi à nous canonner. Cependant nous avons continué nôtre attaque de l'autre côté de la *Save* avec beaucoup de succès, & une de nos bombes étant tombée sur un Magasin, elle l'a fait sauter avec quelques maisons voisines, ce qui a causé un grand fracas. Ils sont
tôujours

toûjours occupez à élever de nouvelles Barte-
ries en differens endroits, & nos geus occu-
pez à faire de nouveaux Retranchemens pour
se paraitir. Son Altesse Serenissime le Prin-
ce Eugene de Savoye a été un peu incommodé,
mais il est entierement retabli. Le soir
le General Comte de Branne est allé prendre
poste sur une hauteur près de nos Lignes de
Contrevalation & la Ville, avec 8. Bataillons
& 8. Compagnies de Grenadiers. Je suis, &c.

II. Depuis ces deux Lettres je n'ai reçu
aucune nouvelle de l'Armée, jusques après
la Bataille, que l'on m'a adressé la Relation
suivante: elle est des plus exactes & des mieux
circonscanciées.

*Relation de la grande Victoire remportée
par l'Armée de Sa Majesté Imperiale &
Catholique, commandée par Son Altesse
Serenissime le Prince Eugene de Savoye,
sur celle des Turcs près de Belgrade le 16.
Aoust 1717.*

*Relation
exacte de la
Bataille ga-
gnée près de
Belgrade.*

Après que les Turcs avoient avancé leurs
approches à leur aile gauche sur l'éminence,
où étoit posté le Regiment de Regal,
jusqu'à l'aile droite vers le Regiment d'Infan-
terie de Herberstein, & particulièrement si-
près des Regimens de Brune & de Maximilien
de Staremberg, qu'on voyoit bien qu'ils
étoient résolus d'attaquer avec toute la vi-
gueur possible nôtre retranchement. Ils
avoient encore pour cet effet pris poste sur
la hauteur vers la Save, ouvert les tranchées
& commencé à canonner & bombarder nô-

tre Camp avec plus de cent piéces de Canon & vingt mortiers : son Altesse Serenissime le Prince Eugene de Savoye resolut de ne pas attendre l'Ennemi dans ses retranchemens, mais avec l'assistance de Dieu, de le battre & de le chasser. Sa dite Altesse convoqua pour cet effet le 15. d'Août à trois heures après midi tous les Generaux dans son quartier, & fit la disposition suivante par écrit, sçavoir :

Que le Comte de Palfi Maréchal Général de Camp, & sous lui le General de la Cavalerie, Comte Ebergeni, & après lui les Lieutenans Maréchaux de Camp, Comtes de Hauben, Lobcowitz, Prince Frederic de Wirtemberg, les Majors Generaux Galbes, Jorger, Uffeln, Arroio, avec les Regimens de Savoye, Vehlen, Jorger, Gronsfelt, Palfi & Falkenstein, formeroient la premiere Ligne de l'Aile droite de Cava'erie : Que la seconde Ligne de la même Aile seroit commandée par le General de Cavalerie Comte de Merci, & sous lui par les Maréchaux Generaux Lieutenans de Camp Croix & Vehlen, & après eux, par les Generaux Majors, Hamilton, la Marche & Elz, ayant avec eux les Regimens de Bareith Dragons, Merci, Croix, Hautois, & Zollern : Que la premiere Ligne de l'Aile gauche de la Cavalerie seroit conduite par le General de la Cavalerie, Comte de Montecuculi, des Maréchaux Lieutenans de Camp, Walmerode & Hautois, & des Majors Generaux Cordoua, Rottenhan, Arrigoni, & Windisgrats, avec les Regimens de Wirtemberg Dragons, Althan, Rebutin, Hannover,

vre, Darmstat, & Carissa Cuirassiers: La seconde Ligne par le General de Cavalerie Comte Maigni, par les Maréchaux Generaux Lieutenans de Camp, Veterani & Gontrecourt, & par les Majors Generaux Eck, Leucelli & Zollern, avec les Regimens de Paté, Maragni, Lobowitz, Viard, Gontrecourt & Emanuel d. Savoye.

Le Commandement de l'Infanterie, qui devoit forer & attaquer les retranchemens de l'Ennem, étoit assigné à Son Altesse le Prince Alexandre de W temberg, General Maréchal de Camp, & la premiere Ligne de l'Aile droite devoit être commandée par le General de l'Artillerie, Comte Maximilien de Staremberg, des Maréchaux Generaux Lieutenans de Camp, Wachtendonck, & le Duc d'Areberg, & des Majors Generaux Langlet & Limbruck avec les Regimens suivans, de Heitter 2. Batt. & deux Compagnies de Grenadiers, de Palsi 1. Batt. & deux Compagnies de Grenadiers, de Herberstein 2. Batt. & deux Compagnies de Grenadiers, de Durlach 2. Batt. & 2. Comp. de Grenadiers, de Maximilien de Staremberg 2. Batt. & 2. Comp. de Grenadiers; de Singhen 1. Batt. & 1. Compagnie de Grenadiers, de Welzel 1. Batt. & 2. Compagnies de Grenadiers.

L'Aile gauche de la premiere Ligne seroit commandée par le General de l'Artillerie, Comte de Harrach, & sous lui les Maréchaux Generaux Lieutenans de Camp Comte Daun, Maffei & Bonneval, & des Majors Generaux d'Alberg & Merci l'aîné avec les Regimens suivans: de Regal 2. Batt.
&

des Princes &c. Octobre 1717. 279

& 2. Comp. de Gren. Virmond 2. Batt. & 2. Comp. de Gren. Alexandre de Wirtemberg 2. Batt. & 2. Comp. de Gren. Vieux-Wirtemberg 2. Batt. & 2. Comp. de Gren. Baviere 3. Batt. & 3. Comp. de Gren. Gafwin 2. Batt. & 2. Comp. de Gren. Guiso de Staremburg 2. Batt. & 2. Comp. de Gren. Total de l'Aile gauche 15. Batt. & 15. Comp. de Gren. La seconde Ligne devoit être sous le Commandement de son Altesse le Prince de Beveren General de l'Artillerie, & des Marechaux Lieutenans le Prince de Holstein, Wallis l'aîné, & Plischau, des Majors Generaux Merzi le Cadet, Ottocaro de Staremburg & Wallis le Cadet, ayant sous eux les Regimens suivans, de Harrach 2. Batt. & 2. Comp. de Gren. Holstein 2. Batt. 2. Comp. de Gren. Leffelholtz. 1. Comp. de Gren. Hesse 1. Batt. & 1. Comp. de Gren. Anspach 1. Batt. & 1. Comp. de Gren. Lorraine 1. Batt. 1. Comp. de Gren. Trautson... Arcemberg 3. Batt. & 2. Comp. de Gren. Baviere 2. Batt. & 2. Comp. de Gren. Jeune Daun 2. Batt. & 2. Comp. de Gren. & Beveren 2. Batt. & 2. Comp. de Grenadiers.

Le Corps de reserve, qui devoit rester à tout événement dans les Lignes de Circonvallation, seroit commandé par le Maréchal Lieutenant Général de Camp Baron de Seckendorff, & les deux Majors Generaux Diesbach à l'Aile droite, & Marulli à la gauche, ayant sous eux pour garder la plaine les Regimens suivans: de Leffelholtz, 1. Bataillon, Lorraine 1. Batt. & 1. Comp. de Gren. Hesse 1. Batt. Heister 1. Batt. Har-

rach 1. Batt. Herbertſtein 1. Batt. Maximilien de Saxe 1. Batt. Larchentſ 1. Batt. & du Corps du General Neiberg 1. Batt. & 6. Comp. de Grenadiers.

Pour la garde du retranchement, & pour s'affurer contre les forter de la Fortereſſe, devoient reſter pour commander la Cavalerie, le Marechal Lieutenant Viard & les deux Majors Generaux Comte Lantieri & Orſetti avec les Regimens de Montecuculi, Sultzach, Graven, Schonborn, Galves, Hautois, & Vatquez, & de l'Infanterie le Marechal Lieutenant Comte de Broune, & le General Major Weber avec les Regimens de Leſſiholtz, 1. Batt. Marulli, 1. Batt. Alcaudette 1. Batt. Trautſon 1. Batt. Nieberg 1. Batt. Vieux Lorraine 1. Batt. Hofflein 1. Batt. & Heſſe 1. Batt. avec 4. Comp. de Grenadiers.

Dans le retranchement au delà de la Save devoit reſter le Commandement ordinaire avec un Colonel & mille hommes, & encore 300. hommes dans l'Iſle nommée des Bohemiens, & cent hommes dans la Redoute près de la Riviere, qui ſeroient ſeulx de 1300. Chevaux commandez par un Lieutenant Colonel; tous les autres Regimens tant de Cavalerie, que d'Infanterie, qui ont été auprès de Semlin, étoient déjà repartis dans l'Armée.

Pour couvrir les Fourneaux étoient deſtinez de Velzeck 1. Batt. & de Faber 1. Bataillon.

Les Cavaliers & les Dragons demontez ſe poſteroient reſpectivement dans les Lignes de Circonvallation & Contrevallation.

L'Artillerie

des Princes &c. Octobre 1717. 281

L'Artillerie devoit tenir prêt son Attirail, & vers les dix heures du soir on envoya trente pieces de Campagne aux deux Ailes avec quelques Fauconneaux; on devoit de même mettre six pieces de Canon à l'Aile gauche de la Cavalerie, & 4. à l'Aile droite; afin de s'en pouvoir servir en cas de besoin: on devoit encore tenir prêt à chaque Aile de l'Infanterie les Chariots nécessaires avec des Munitions, des Grenades & quelques instrumens propres à remuer la terre, & outre cela il se tiendroit prêt un General à chaque Aile avec les Officiers Superieurs & subalternes, & les Canonniers nécessaires pour être à la main, aussi-tôt qu'on se feroit emparé du Canon de l'ennemi. On devoit cependant faire rester dans le retranchement ou Camp, des Officiers Superieurs & Subalternes à proportion, qui devoient s'y partager, afin qu'on pût se servir à l'occasion de l'Artillerie qui y devoit rester.

Suivant cette disposition donnée par écrit à tous les Generaux commandans en Chef dans les deux Lignes; dans le Corps de reserve, & dans le retranchement, la Cavalerie de l'Aile droite sortit à une heure après minuit entre les Regimens de Harrach & Anspach; & celle de l'Aile gauche au dessous de l'Infanterie Bavaoise hors du retranchement. L'Infanterie suivit entre les 3. & 4. heures du matin, sçavoir l'Aile droite après le Regiment de Maximilien de Staremberg, & l'Aile gauche après l'ouverture des Regimens de Regal & de Broune.

Quoi que l'ordre eut été donné de se poster sans bruit avec l'Aile droite près de

la plaine, & avec l'Aile gauche vers la hauteur, eût étoit le Régiment de Regals; cependant avant que la Cavalerie de la seconde Ligne de l'Aile droite fut entièrement sortie du retranchement, elle se rencontra inopinément vers les 4. heures du matin dans les tranchées que l'ennemi avoit faites la même nuit vis à vis du Régiment de Herberstein, par quoi la bataille commença une heure plutôt que le Prince ne l'avoit projeté. L'Infanterie de la droite, qui avoit ordre d'attaquer à même tems que la Cavalerie chargerait, fut pareillement obligée de donner avant le signal, marcha droit à son attaque, & après une vive résistance entra dans les retranchemens des ennemis, & ce fut ici que la bataille commença à quatre heures & cinq minutes du matin, & comme la ligne ne pouvoit aller formée, tant parce que les troupes qui defiloient par la gauche, n'avoient pas joint celles de la droite, & que par l'épouvantable brouillard qu'il faisoit depuis deux heures (qui continua jusqu'à sept & demie qu'il diminua un peu, & qui étoit tel qu'il empêchoit de voir à dix pas) ladite Infanterie de la droite fut enveloppée, ayant bien eu de la peine de regagner son premier terrain, & de se former sous le feu de la flèche. Le combat étant enfin engagé, cette Infanterie fut obligée de retourner à la charge pour tâcher de pénétrer, mais elle fut repoussée jusqu'à quatre fois.

C'étoit aux environs de sept heures & demie lorsque ceci se passoit, & qu'heureusement le brouillard diminuoit un peu sur la droite ce qui donna lieu aux troupes de cette Aile
de

de commencer à se voir pour se joindre. Pour lors la Cavalerie attaquâ par le flanc, pendant que l'Infanterie agissoit en front. Ce feu fut des plus terribles qu'on ait jamais vû, continuant avec égale force pendant une demi-heure, sans pouvoir gagner du terrain l'un sur l'autre. Mais nôtre Infanterie apercevant quelques ouvertures dans celle des Infidèles, en profita sur le champ par un nouvel effort, & avec tant de fermeté que les ennemis ne pouvant soutenir nôtre furie se renverserent eux-mêmes, & nôtre Infanterie eut le bonheur de pénétrer, sans leur donner un moment à pouvoir se rallier: le désordre s'étant jetté dans leur Infanterie, se communiqua b en-tôt à leur Cavalerie, en sorte que la nôtre les culbuta les uns sur les autres, gagnant toujours du terrain. Pendant ces entrefaites sur nôtre droite, le General Montecuculi à la tête de la Cavalerie de la gauche attaquâ leur droite, & après une résistance bien opiniâtre, s'empara d'une batterie qu'il fit enclouer d'abord. L'Infanterie de la gauche attaquâ avec la même valeur que celle de la droite, mais elle fut contrainte de plier sous la multitude, sans pourtant se décontenancer, vû qu'un moment après elle faisoit un demi-tour à droit & marchoit à l'ennemi de la même manière que si elle faisoit l'exercice dans une Place. Ce manœuvre digne d'admiration, joint à l'introidité de l'attaque, n'empêcha pas qu'elle ne se vît obligée de plier par trois fois, se retirant toujours en grand ordre. Le brouillard, qui nous cachoit les uns aux autres, mettoit non seulement le Prince Eugene, mais aussi

tous les autres Generaux dans un grand embarras, ne pouvant voir à dix pas d'eux, & moins pouvoient-ils ſçavoir ce qui ſe paſſoit à la droite & à la gauche, & comme les Brigades ne pouvoient ſe joindre par ce broüillard qui les empêchoit de ſe voir, on étoit encore plus embarſſé ayant quelques fois l'ennemi tant en front qu'aux deux flancs, parce qu'on ne pouvoit ſçavoir où on étoit. Cette circonſtance fit bien briller & experimenter la capacité conſommée de nos Generaux, qui chacun dans ſon poſte devoit agir en Generaliſſime comme dans une Armée particuliere, ayant fait faire des mouvemens aux Troupes ſi bien concertez & à propos qu'ils les mettoient à couvert d'être non ſeulement rompuës, mais encore englouties par la multitude des Infideles, & comme le broüillard commença à ſe diſſiper de plus en plus, & qu'on ſe reconnut, les ennemis firent jouer deux Batteries qui leur reſtoient. Dans ce même tems le Prince Eugene vint à la tête de l'Infanterie, & reſolut de les emporter ſans perte de tems. Il ordonna à cet effet à toute l'Infanterie de la gauche de marcher droit à la Batterie, ſans ſiſer qu'à brule-pourpoint, & en même tems il envoya ordre à toute l'Infanterie de la droite de faire un quart de conversion pour prendre les ennemis en flanc & les attaquer en même-tems qu'on les bruſqueroit en front. Cet ordre fut executé de la même maniere que le Prince l'avoit ordonné; la Batterie fut gagnée, les ennemis renverſez, & contraints de chercher leur ſalut dans la fuite. Mais dans le tems que nôtre Infanterie avoit

est

des Princes &c. Octobre 1717. 285

est avantage, la Cavalerie manqua d'essuyer un rude coup, prévenu par la vigilance des Generaux Montecuculi, Veterani & autres qui s'y trouvoient. Ce fut que les ennemis ayant été pouffez bien loin par nôtre Cavalerie de la gauche, ils se rallierent, & après s'être joints à d'autres troupes considerables, ils formerent deux grands corps, dont l'un devoit attaquer le front de nôtre Cavalerie, pendant que l'autre prétendoit l'attaquer à dos, ou tout au moins en flanc, ce qui les obligea de faire un tour de plus d'une lieüe pour réussir dans leur sainte; mais le brouillard ayant entièrement cessé, ils furent découverts à leur aproche, & nous fimes un mouvement si à propos, qu'ils furent chargez de tous côtez dans le tems qu'on s'emparoit de ladite Batterie. Ce fut ce coup qu'ils acheverent de plier de tous côtez, & que la Bataille finit à 9. heures & 7. minutes, ayant duré 5. heures & 2. minutes, nous abandonnant leur Camp, Tentes, Canons, Mortiers, Munitions, & generalement tout leur bagage.

Cette victoire, qui est une des plus complètes qu'on ait gagné depuis un siecle, n'a pu être remportée sans la perte de plusieurs braves Officiers. L'Infant de Portugal, les Princes de Baviere, les Princes de France, & plusieurs autres illustres Volontaires ont toujours suivi le Prince Eugene, & se sont trouvez au plus grand feu.

On a pris sur l'ennemi plus de 136. piéces de Canon, & au delà de 30. Mortiers, dont quelques uns jettent des Bombes de 200. livres; il est étonnant qu'aucun soldat

ne soit entré dans le Camp ennemi pour piller, avant la permission de Son Altesse Serenissime, & après que toute l'Armée s'étoit ralliée & mise en ordre de Bataille.

Plusieurs milliers de Janissaires ont été taillez en pièces, & dans quelques endroits du retranchement, on les trouva entasséz les uns sur les autres; les Hussars & les Ruffiens envoyez à leurs trouffes, en massacrerent une très-grande quantité: ils ne peuvent assez exprimer avec quel desordre & précipitation les ennemis s'e fuyèrent, l'un tuant l'autre dans les desiez, pour être le premier en fuite. On a fait peu de prisonniers, & quelques Chrétiens trouvez au camp de l'ennemi dans les fers & delivrez après, rapportent qu'effectivement ils avoient eu dessein d'attaquer nôtre camp, & on a trouvé dans le leur une grande quantité d'échelles, de gabions, de crocs & autres machines à feu pour attaquer & escalader nôtre Retranchement.

Pendant le combat la Garnison de la Place n'a pas fait le moindre mouvement pour sortir, étant tellement consternée de la défaire de leur Armée, qu'elle abandonna après la Bataille le Fort qui est dans l'Isle du Danube, & le 17. à 4. heures après midi elle envoya deux Officiers de la Place qui se soumirent entièrement à la clemence du Prince; ensuite de quoi on prit posse le 18. dans les Ouvrages extérieurs, & on occupa une Porte avec 20. Compagnies de Grenadiers & 6. Bataillons. Elle nous remit le 20. tous nos prisonniers, les deserteurs, & les Rebelles Hongrois; elle sortit le 22. en vertu de la Capitulation, & fut conduite en partie

des Princes, &c. Octobre 1717. 287
partie par eau à Fretislau, & en partie par terre à Nissa.

Liste des Generaux & des Officiers de la Cavalerie tuez & bleffez dans la Bataille de Belgrade le 16. Août 1717.

Les Generaux de la Cavalerie Comte Ebergeni & Comte de Montecuculi, bleffez.

Le Lieutenant Marechal Hauben, tué.

Les Lieutenans Marechaux Gondrecourt, Prince Frederic de Wirtemberg, & Prince de Lobcowitz bleffez. Ce dernier est mort depuis.

Les Generaux de Bataille Rottenhan, Locatelli, Arigoni & Eck, bleffez.

Du Regiment du Prince Eugene de Savoie.

Colonel Marquis Bona, Capitaine Gentilotti, & Lieutenant Dolvali, tuez. Lieutenant Hermanole, & Guidon Goldthofer, bleffez.

De Gronsfeld.

Lieutenans Erneste Zetwitz, & Schadens Odri-gol, tuez. Sergeant Major Comte Leopold Stupick; Capitaines Frederic Schultz, George Seidlitz, Comte Charles Stupick, Baron Thomas Datey, & François de Nielsenfeld, Lieutenans Paul Schmidel, & Mathias Otta; Cornettes Schack, Baumgarten & Colb, bleffez.

d'Hannovre.

Capitaine Blumenthaler: Capitaine Lieutenant, Graffenthal: Lieutenant Radonitski, tuez. Lieutenant Colonel Comte Totento, Sergeant Major Wiedersperch: Capitaines Comte Charles Limburg-Stirum, Comte Jean Mienterer, & Jean Zaughen: Lieutenans Dietrich, Hochbergh & Hensendorf, Stad-ler,

ler, & Meimbreln: Cornettes de Heuman, d'Abelshauten de Ghennher, de Biederman, & Kilman, bleffez.

De Palfi.

Lieutenant Colonel Comte Palfi: Lieutenans Klein & Wodnianski: Cornettes Baron de Roghe, & Schmideck, tuez. Capitaines Ignace Klein, de la Fortune & Focker: Lieutenant Schuman: Cornettes Heika, Baron Say & Larifch, bleffez.

De Darmstadt.

Capitaine Freyendorff: Lieutenans Malapert, & Stoflouski: Cornettes Guttman, & Falckenhamb, tuez. Sargent Major Tallacko de Gestetiz: Capitaines Comte Orzeti, & Baron de Vife: Lieutenans de Lama, Trefeb, & Wafi, bleffez.

De Wirtemberg.

Sargent Major Comte Hiacinte Joseph de Vheien: Capitaine Frederic Comte de Peyerfpergh: Lieutenant Desmarets, & Cornette Rosa, tuez. Cornette d'Ahlbourg, bleffé.

De Caroffa.

Lieutenant Colonel Graff: Capitaines Ribneck, Pofotolski, & Riefer: Lieutenant Reis, & Cornette Comte de Lobal, tuez. Sargent Major de Vorfteren: Capitaines Schenthal, & Mellauzer: Lieutenans Comte Amadée Hartel, Menfel, & Brickoda: Cornettes Baron l'Huillier, Marquis de Gerska, Baron Vother, & Holtzner, bleffez.

De Merco.

Lieutenant Dittrich, bleffé.

De Falkenftein.

Capitaine de Brion, & Lieutenant Rieppel, tuez. Lieutenant Colonel de Buiffon: Capitaines
Baron

des Princes, &c. Octobre 1717. 289

Baron de Plattenberg, Baron de Hennin, Stockman, & Baron de Lewdingh : Lieutenans de La Font, Luz, Baron Belfub, & Duollo : Cornettes Baron de Schenau, & Hochbergh, bleffez.

De Paté.

Cornettes Albergh, Comte Leopold Nadasti, & Schicher, bleffez.

De Lobcowitz.

Capitaine Odoldrian, Mavet, Comte Gabriel de Vhelen, & Comte François de la Tour : Lieutenans Schweigher, & Sizweyemmer, tuez. Sergent Major de Marchifio, Capitaine Dirheim, Leutenans Schneith & Vendau, bleffez.

De Hautois.

Capitaine Jean Nicolas Ellman, bleffé.

De Vhelen.

Cornette Baron Leopold Brak, tué. Capitaine Vilkhart, Lieutenans Schickel, Plafchitz, Bana, & Maladota, & les Cornettes Baron de Erth, & Konigh, bleffez.

De Viard.

Lieutenant Colonel Prince Lamoral de Taffis : Capitaines Baron de Franckenstein, & Hottingh, & les Lieutenans Waber & Liandner, tuez.

De A'ghan.

Capitaine Baron de Rohe, Lieutenant Rozingher : Cornettes Baron de Schade, & Hack, & l'Adjutant Krastle, tuez. Colonel Schuhknecht : Lieutenant Colonel Comte Charles Palfi : Capitaine Breyer : Lieutenans Stamberger, & Konig, bleffez.

De Gondrecourt.

Lieutenant Trebeck, tué. Capitaines Tornhofer,

hofer, Comte André Cobari & Benizki, & Sous-Lieutenant Kronwald, blessés.

De Jergber.

Capitaines Comte de Kroneck, & Lethen : Lieutenans Sturberg, Lutz, Schiermer, & Mosser, tuez. Lieutenant Colonel Cleinerman : Capitaines de Mangin Zuickel, Comte de Kroneck & Zinck : Lieutenans Langh, Pickel, & & Cornettes Graffer, & Schammersfeld, blessés.

D'Emanuel de Savoie.

Cornette Comte Ferdinand Cotsenski tué. Capitaine Lieutenant Rester, & Cornette Baron François de Malovez, blessés.

De Zollern.

Capitaines de Schaffer, Baron Jean Guillaume de Broune, & Cuttenberg : Lieutenans de Herner, & Pruckner : Cornette Ruprecht, tuez. Lieutenant Colonel Hartwigo de Weis ; Sergent Major Baron de Regher : Capitaines Comte Kaourfzinski, & Pacher de Pachersberg : Cornette Jantscar, Gichl, & Sommerlot, blessés.

De Rabuzin.

Capitaines Flindfchingher. Woratschki, Baron de Rabeniz : Cornettes Baron François de Weichs, Mirterreiter, & Wolff, tuez. Lieutenant Schwert, blessé.

De la Cavalerie Impériale. Morts, Blessés.

Colonels	1	1
Lieutenans Colonels	3	3
Sergents Majors	1	6
Capitaines	22	34
Lieutenans	21	34
Cornettes	15	32
		Adjudans

des Princes &c. Octobre 1717. 291

	Morts.	Blessez.
Adjudans	1	0
Sergents	13	20
Trompettes	14	6
Caporaux	45	71
Affistans	21	17
Soldats	887	1158
<hr/>		
Total	1144	1582
Chevaux	2721	1351

Voici ce que l'on a appris jusques ici de la perte qu'a faite l'Infanterie dans cette action, en attendant un plus ample détail.

Liste des Generaux, Officiers & Soldats de l'Infanterie tuez & blessez.

Le General Major Baron Dalberg, blessé, & du depuis mort de ses blessures.

Le jeune Comte de Walis, le Comte Ottocar de Staremburg blessez.

Du Regiment de Hister.

Matthias Rebel Lieutenant bleslé. 11. Soldats tuez. 27. blessez.

Palfy.

De Garth Cap. des Grenadiers. André Helebrand Lieut. blessez. 9 Sold. tuez. 29. blessez.

Herberstein.

De Warth Major, Gwies Cap. des Grenadiers, Jonas de Eben Lieut. blessez. 11. Soldats tuez. 78. blessez.

Durla b.

Bazy.

De Knou Colonel, de Gicy Cap. George Andergast Lieut. de Zewolzki Enseigne blessez. 20. Soldats tuez. 31. blessez.

Janus d'Eberstein, de Gnoth Lieutenans bleffez.

14 Soldats tuez. 41. bleffez.

Sickingen.

4. Soldats tuez. 17. bleffez.

Wetzel.

1. Soldat tué. 12. bleffez.

Bonneval.

Kerber Lieut. tué. Pierre de la Tour Capitaine,

Schleffky, Metlens, Lieutenans bleffez. 16.

Soldats tuez. 36. bleffez.

Braun.

D'Esnaud Lieut. Colonel, Philippe Braumbach

Cap. Baron de Wettstein Enseigne bleffez.

10 Soldats tuez. 29. bleffez.

Guido Staremborg.

Le Comte de Strafaldo Cap. Edocker Lieuten:

tuez, de Harfy, le Comte Conti, le Comte

Liechtenberg, Baron Buzerk Capitaines. Le

Comte Hohenteld, Schcker, Afch Lieuten.

Budkamer, Daffy. Jager Enseignes, bleffez.

47. Soldats tuez. 118. bleffez.

Geschwind.

De St. Martin Cap. Herman Lieut. tuez. De Hol-

stein, de Aubach Cap. Eberl, Golgelbauer,

de Streichach, Babenof, Handlaag Lieutenans.

Baron de Machon Enseigne, bleffez. 51. Sold.

tuez. 148. bleffez.

Vieux Wirtemberg.

Rudolphin Colonel, de Hildebrand, de Bom-

burg Lieut. Beruh Enseign. bleffez. 19. Sold.

tuez. 66. bleffez.

Alexandre Wirtemberg.

Wernel, Kreyfer, Mourro Cap. Raunach Lieut.

tuez. Schnepfer, le Comte de Salm Capit. de

Loffan Lieut. bleffez. 122. Sold. tuez. 70. blef.

Vir-

Virmond.

De Treyden Cap. tué. Herman, Schmuderer, Cap. Charles de Coffe, Bintaer Lieut. Himmel, Bremfel Enseignes bleffez. 40. Soldats tuez. 74. bleffez.

Regal.

Jeck, Sternøi, Cap. le Comte de Kleinau Lieut. Baron Pflueg, le Comte de Limberg Enseigne. bleffez. 23. Soldats tuez. 59. bleffez.

Abumada.

Le Regiment de S. A. E. de Baviere.

Mr. le Marquis de Caretti Colonel, Jacob Gildord Lieut. tuez. Saxenhoffen, Mohr, Donnelle Capit. Sartor, Ecker specht, Schneider, de Leopard, Koerbler Lieut. Fr. de Ferrari, Stanzberger Enseignes, bleffez. 48. Sold. tuez. 155 bleffez.

Du Prince Electoral de Baviere.

Schlatten Lieut. tué. Baumer, Lespillet, Poire, Schonhaniz Werdon, Urban Lieut. Herman, de Diolas Enseign. bleffez 25. Sold. tuez. 53 bleff.

Lerchenfeld.

3. Soldats tuez. 10. bleffez.

Harrach.

Baron de Geyer Cap. bleffé. 1. Sold. bleffé.

Bevern.

Walbron Lieut. tué. Sternhal Capit. des Grenadiers, Hoffbaner Lieut. Joseph Klein, Reutberger Enseign. bleffez. 3. Sold. tuez. 58. bleffez.

Wilezeck.

Daun.

Baron de Dalbon Lieut. Colonel. Schmid. Capit. Lieut. de Marsiney Lieut. Bienaimé Damon Enseigne bleffez. 12. Sold. tuez. 57. bleffez.

Holstein.

5. Soldats tuez. 33. bleffez.

De Mauouvil Capit. Sander Lieuten. Wuntsch
Enseigne bleffez. 12. Sold. tuez. 19. bleffez.

Aremberg.

Marchanus Lieut. tué. George Buhler, de Ma-
rowitz, Cap Haberl, de Lindenheim Pfaf-
fel, Reichard Lieut. Joseph Weis Enseigne,
bleffez. 47. Sold. tuez. 169. bleffez.

Faber.

Marulli.

Al. aulette.

Trautjohn.

Sigmond Gr. Engel Cap. tué. de Haslingen Ma-
jor. Baron de Burowitz Cap. bleffez. 22. Sold.
tuez. 53. bleffez.

Neuperger.

Ficner, Kerilsheim Cap. Felck Pantolffoi Lieut.
tuez. Barou Speth de Zwifalden Lieut. Colon-
nel, Kumersterg, Jost, Muhl, Fischer. Edet
Capitain de S. kom. Fischer, Mindel Bauer,
Schneider Lieut. Fontenes Heinrich Korwitz
Enseigne bleffez. 161 Soldats tuez. 141 bleffez.

Vieux Lorrain.

Klein, Cristal, Balmbusch Lieuten. de Gresche
Enseigne tuez. Baron Moldeck Lieut. Colon.
Magadly de Botzheim, Campfen Capitaines,
Hann, Finka Lieut. Jacob de Daspée Enseigne
bleffez. 32 Sold. tuez. 40 bleffez.

Loeffelholz.

3 Soldats bleffez.

Prince Maximilien de Hesse.

4 Soldats tuez. 34 bleffez.

Jeune Lorrain.

1. Soldat tué. 5 bleffez.

Aspach.

2. Soldats tuez. 51 bleffez.

Morts.

<i>Morts.</i>		<i>Bleffez.</i>	
Le General Major Ba-		Colonels.	2
rons Daiberg.	1	Lieutenans Colonels.	3
Colonel.	1	Majors.	3
Capitaines.	1	Capitaines.	35
Lieutenans.	13	Lieutenans.	46
Enseigne.	1	Enseignes.	24
Subalternes & Sold.	786	Subaltern. & Sold.	1717

Artillerie & Drapeaux qu'on a pris sur l'En-
nermi dans la Bataille.

Canons de bronze, dont les plus grands tirent 16.	
Livres de balle.	136
Mortiers dont quelques-uns jettent 200. liv.	37
Boulets de Canon.	10000
Bombes.	3000
Grenades.	3000
Barils de poudre.	600
Barils de bâles de mousquet.	300
Drapeaux.	53
Queuës de Cheval.	9
Trompettes.	4
Grand Tambour des Janissaires.	2
Pareils Tambours un peu plus petits.	4
Grande Timbale de cuivre.	1
Autre plus petite.	2
Paires de petites Timbales.	2
Chariots.	3000.

On a trouvé dans l'Isle, ou le Fort de l'Etoile.

Canons de bronze. 10.	Canons de fer. 6.
<i>Dans les Frégates, Galères & Saïques Ennemies.</i>	
Canons de bronze. 102.	Canons de fer. 80.
Mortier.	1.

Canons de bronze. 175. de fer. 23
Mortiers, 49.

Du vieux château.

Canon de bronze. 1. de fer. 1.

Et trois machines de six Mortiers chacune qui font 18 Mortiers, trois autres petits Mortiers apellez Haubits, & 4. Pierriers.

Total Canons de bronze. 436.
de fer. 112.
Mortiers. 105.

Outre une grande quantité de munitions, attirails de guerre, toute leur Flotte, & des vivres pour plus de six semaines.

III. Le 18. on dressa la Capitulation que l'on vouloit accorder à la Garnison de Belgrade, & qui est conçûe dans les termes suivans.

Capitulation accordée à la Garnison de
Belgrade &c.

ARTICLE PREMIER.

Reddition de
Belgrade &
sa Capitula-
tion.

DUraet la Capitulation & jusques à son accomplissement, toute hostilité cessera d'abord: & si contre toute attente il survient quelque desordre, on en donnera satisfaction de part & d'autre.

I 1.

La Garnison s'engage C'est une chose notôe
de

de delivrer fidèlement la Forteresse, dans l'état où elle est presentement, avec toute l'Artillerie, savoir Canons, Mortiers, Plomb, Poudre & Boulets, comme aussi toutes autres Munitions, vivres, & attirails de Guerre.

re, que tous ce qui a appartenu au vaincu, soit rendu au vainqueur: & que le tout soit fidelement decouvert & delivré, ensemble avec les mines & les munitions.

I I I.

En échange il sera permis à toute la Garnison de se retirer librement & sûrement avec femmes & enfans, armes & bagages, tambour battant & drapeaux deployez, ce qui se doit aussi entendre des Habitans, qui ont eue de sortir en même tems, de quelque condition, religion, ou nation qu'ils puissent être, de même que les anciens Esclaves, qui ont actuellement embrassé la Religion Mahometane avant le siege.

Sans aucune dispute, pourvu que tous les Esclaves, qui ont été faits depuis le commencement de la presente guerre, soient rendus sans distinction: de même que tous les prisonniers, qui se trouvent dans la Forteresse faits pendant le siege & auparavant, ensemble avec les Deserteurs.

I V.

Et d'autant qu'une grande partie de la Garnison doit prendre son chemin par eau, & que

Cette partie de la Garnison, qui prendra son chemin par eau, se fournira elle-même les bâtimens

Son Altesse Serenissime *Mens de transport qui y*
 Mgr. le Prince Eugene *sont, & point d'autres*
 de Savoye, feroit peut- *qui peuvent appartenir à*
 être difficulté de leur *l'armemens en aucune*
 accorder les Fregates, *maniere, ou on leur en*
 Saïques & autres bâti- *donnera du côté de l'ar-*
 mens, dont elle pour- *mée Imperiale sous enu-*
 roit encore se servir, *tion, autant que presen-*
 Son Altesse est instam- *tement se pourra faire:*
 ment priée d'accorder *& si l'on n'y peut pas*
 au moins les bâtimens *transporter tout à la fois,*
 qui ne peuvent pas ser- *la Garnison aura la li-*
 vir aux operations, & *berté de s'assembler dans*
 qui ne sont capables *quelques endroits du Va-*
 qu'au transport pour fa- *ros ou dans une Isle, &*
 ciliter la retraite, & d'y *d'y laisser quelques hom-*
 ajouter quelques Vais- *mes pour en avoir soin;*
 seaux de transport Al- *ainsi qu'on donnera de*
 lemands, pour suplérer *notre côté les Gardes né-*
 à ce qui manque; mais *cessaires pour la sureté;*
 en cas que Sadite Altesse *puisque tout ce qui apar-*
 ne voulût pas donner *tient à l'armement des*
 lesdits Vaisseaux, en *Vaisseaux, doit rester*
 égard aux Canons dont *indubitablement & être*
 ils sont chargez, on of- *delivré aux Imperiaux;*
 fre encore de les entirer *on ne sauroit presente-*
 avec ce qu'il y a dedans, *ment point fournir des*
 afin que la retraite ne *matelors, & la Garnison*
 soit point retardée; & *a ses propres Saïquistes,*
 pour cette même raison *& autres gens, dont elle*
 on prie d'être assisté par *se pourra servir, pour ce*
 quelques Matelors. *qui est de la retraite des*
Vaisseaux, la Garnison
les servira jusqu'à Vipalanca, & elle nous les
livrera là sur notre territoire, mais si en atten-
dant nous nous rendions maître d'Or'ova, elle
n'auroit qu'à les y faire vendre aux nôtres.

V.

La Garnison qui se retire par eau, demande d'être escortée sûrement par Ortova à Frétilau, en déça du passage étroit devant la Porte de Fer; c'est pourquoy on laissera de son côté deux Orages, jusqu'à ce que ladite Garnison ait reçu l'Attestation ordinaire touchant le Convoi fait.

C'est hors de dispute.

V I.

Comme l'autre partie de la Garnison doit aller par terre, on demande encore qu'on l'escorte avec un Convoi suffisant jusqu'à Nissa, comme aussi que le libre achat de vivres nécessaires en chemin, tant par eau que par terre, soit permis, avec la liberté d'acheter & de vendre mutuellement, comme à Temeswart, & puis qu'elle doit aussi transporter ses hardes par terre; on a indispensablement besoin de mille Chariots, pour lesquels & pour le Convoi on laissera les Orages nécessaires.

Bien que le transports par eau soit plus commode, on consent pourtant qu'une partie de la Garnison aille par terre, & qu'elle ait la liberté d'acheter les vivres en chemin & ailleurs, & de vendre leurs effets, la fourniture des 1000. Chariots est tout à fait impossible, sur quoy on se refere sur l'Article IV. mais nonobstant cela on accorde 300. Chariots à la Garnison.

Tous les Prisonniers qui ont été faits avant & pendant le siège, seront rendus & en échange, on prie, que pareille réflexion soit faite, par rapport aux Prisonniers de la Garnison.

On y a répondu par le troisieme Article, on ne fait pas aussi qu'il se trouve ici à l'Armée quelques prisonniers de la Garnison, sur qu'on fera pourant reflexion, aussant que j'aire se pourra.

Son Altesse S. accordera à la Garnison par terre 8. marches jusqu'à Nissa; pendant que celle par eau se hâtera vers Fretislaue autant qu'il sera possible, & que le vent le permettra, avec instante priere, que l'ordre necessaire soit donné en chemin, par eau & par terre, afin qu'aucun dommage ou tort ne soit fait, par quelque Nation, de quel nom, ou sous quel ancien prétexte que ce soit.

La Garnison & ce qui appartient, suivant ce qui est dit ci dessus, sera escortée jusqu'au delà de la Morave, ou plus outre s'il est besoin, & même jusqu'à Nissa; on donnera du côté de l'Armée Imperiale à celle par terre aussi bien que par eau toute surseté requise, & on leur permet, comme aussi à l'Escorte, de prendre les armes contre les partis bleus qu'on pourroit trouver à la Campagne, pour quelle fin on donnera les ordres necessaires aux Commandans Imperiaux par des Courriers exprés, & même à l'escorte.

La sortie de la susdite Garnison, se fera

La sortie se fera sans faulse le 22. de ce mois,

des Princes &c. Octobre 1717. 301
actuellement dans 8. de sorte que la Capitulation sera encore au-
jours ou plutôt encore, jour d'hui acceptée & si-
gnée, ou rejetée: puis
& après la signature mutuelle, qu'on ne prétend pas per-
& l'échange des Atti- dre le tous avec des ne-
cles présents, on éva- gociations: on demande
cuera d'abord une Por- aussi, qu'après la Capitu-
te vers la Mosquée, aux lation signée & l'é-
Allemands: & toutes change d'icelle, une porte
les Mines & Munitions vers la Mosquée soit
feront fidèlement dé- évacuée avec les ouvra-
couvertes & montrées. ges extérieurs à droit &

à gauche, l'on consent & permet en outre aux
familles, qui se pourroient trouver dans les fosses,
de rester en toute sûreté jusques à la retraite
actuelle; & alors l'on concertera de part & d'au-
tre, les moyens pour éviter tout désordre, & pour
la sûreté des Escortes & bâtimens à donner par
eau & par terre, on laissera les Otages, qui seront
renvoyez après l'exécution.

Fait au Camp Imperial devant Belgrade,
le 18. Août 1717.

(L. S.)

Signé, EUGENE DE SAVOYE.

Et plus bas, Par ordre de S. A. S le
Prince. Contre signé,

DE BROKHAUSEN.

IV. La Prise de Belgrade est d'autant plus glo-
rieuse, qu'on n'y avoit pas encore ouvert la
tranchée, qu'il n'y avoit aucune brèche, &
que cette grande conquête s'est faite avec
les seules Troupes de Sa Majesté Imperiale.
Ainsi cette Ville qui a gémi 195. ans sous le
Joug insupportable des Turcs, est retournée
sous

*Remarques
sur la Ville
de Belgrade.*

sous la Domination de l'Auguste Maison d'Autriche.

Elle a été assiégée diverses fois. Les Despotés où les Grands de Servie l'avoient vendue à l'Empereur Sigismond XXX. Roi d'Hongrie. Ce Prince l'avoit mis en si bonne défense, que quelques années après, Amurat II. Empereur des Turcs l'assiégea inutilement, savoir en 1440. l'espace de 7. mois. ayant été obligé de lever honorablement le Siége avec perte de 80000. hommes par la bonne défense que fit Jean de Raguse Commandant de la Place, pour Ladislas I. Roi d'Hongrie.

Mahomet II. son Fils ne fut pas plus heureux, car il l'assiégea inutilement en 1456. & le grand Capitaine Jean Honiade Vaivode de Transilvanie, assisté de S. Jean Capistran, que le Pape Nicolas V. avoit envoyé en Hongrie pour animer les peuples à prendre les armes contre l'Ennemi commun du nom Chrétien, massacra en une journée plus de 30000. Turcs.

Cette Place couta moins à Soliman II. surnommé le Fortuné, qui l'assiégea en 1521. avec une Armée de 200000. hommes sous le Regne de Louis II. Roi d'Hongrie. Soliman profitant des troubles dont la Hongrie étoit agitée dans ce tems là, la prit sans beaucoup de peine, & massacra contre la Capitulation d'une manière cruelle & barbare toute la Garnison Chrétienne.

Depuis ce tems là les Turcs en ont été les maîtres; mais en 1688. l'Empereur Leopold I. la fit assiéger par le Serenissime Prince Maximilien Emanuel Electeur de Bavière

wiere Commandant en Chef l'Armée Impériale. Elle fut prise d'Assaut le 6. Septembre de la même année, mais deux ans après, elle eut le malheur de retomber sous la Tyrannie des Turcs, qui la reprirent le 8. Octobre, à cause du feu qui prit au Magasin des poudres, & qui en fit sauter les meilleures défenses.

Lettre de Vienne du 28. Août 1717.

V. LE 19. après la Capitulation signée, S A. S. *Suite du Journal de l'Armée.*
Le Prince Eugene fit solennellement chanter le *Te Deum* sur le Champ de Bataille, dans la tente du Grand Vizir, pour la victoire remportée, au bruit des décharges d'une nombreuse Artillerie tant par eau que par terre, & particulièrement des canons pris à la Bataille : le même jour on prit possession d'une des portes de la Ville avec trois Bataillons & on occupa la forteresse avec 20. Compagnies de Grenadiers & 12. Bataillons ; on visita l'Artillerie, & l'on mit des sentinelles aux magasins, dans lesquels on a trouvé ce qui a été spécifié ci dessus. Le soir du 20. on renvoya de Belgrade au Camp 300. prisonniers & deserteurs Le 22. la Garnison évacua ainsi qu'il est porté par la Capitulation ; on leur a accordé de sortir avec toutes les marques d'honneur, sçavoir, armes & bagages, femmes & enfans, tambour battant, mèche allumée, & drapeaux déployez, entretems on a détaché un Corps d'Armée, pour aller assieger par eau & par terre Orfowa. Nous aprenons à ce moment que les Turcs ont abandonné *Semen-dria, Rham, & Sabaz*, on a trouvé dans cette dernière

dernière une grande quantité de munitions avec 12 caïques de bronze & 2 Fregates, on a travaillé à combler & aplanir les Lignes de contrevallation &c. Je suis &c.

Autre Lettre de Vienne le 1. Septembre 1717.

Le Lundi passé arriva ici Mr. le Comte de Stry-Lumb avec les 57. drapeaux gagnés sur les Turcs, 9. queuës de chevaux, une paire de Timbales, six tambours, & plusieurs autres trophées, chargés sur trois chariots de poste. Mr. le Prince Alexandre de Wirtemberg arriva aussi le même jour de Belgrade, pour se faire panser de ses blessures; ce Prince a assuré que les Turcs avoient abandonné l'important Poste d'Ofowa; ainsi Mr. le General Comte de Mercy qui étoit commandé pour en faire le Siege, pourra d'autant plutôt l'occuper, & nous ouvrir par ce moyen le passage dans la Walachie & la Moldavie. Le 22. du passé, les Turcs ont évacué la Forteresse; mais comme les 300. chariots & les Bateaux qu'on leur avoit accordé, ne suffisoient pas, on leur a permis d'acheter argent comptant ce qui leur étoit nécessaire, ils avoient voulu mener avec eux secrettement quelques pieces de canons, mais on les a repris; leur sortie s'est faite en grande confusion, il y a eu plus de 20000. hommes qui ont pris la route par terre, non compris ceux qui s'en sont allés par eau, portant tous des armes. Nous sommes presentement occupez à nettoyer la forteresse. Il y a quelques jours que le bruit s'est répandu que le grand Vizir avoit reçu un renfort de troupes, & qu'il avoit fait passer la

Save

des Princes &c. Octobre 1717. 305

Save à un gros détachement près de Pallaaka, le premier bruit s'est confirmé, mais comme l'Armée dispersée n'a pas voulu se rallier, & retourner à la charge, ce nouveau secours s'est aussi retiré, & le grand Vizir se tient toujours à *Nissa* avec ce qu'il a pu rassembler de ses Janissaires. Mr. le Maréchal Comte de Palfi est détaché, pour aller faire l'expédition de *Wibiz* dans la Croatie avec un Corps d'Armée, & le reste doit prendre la route de la Moravie au premier jour. Mr. le General Major Comte Dodwir a été fait Gouverneur de Belgrade, dans lequel on a laissé 3. Bataillons & plusieurs Compagnies de Grenadiers pour Garnison: on est occupé presentement à instruire le procès aux deserteurs, nommément à un qui avoit servi à nos Batteries. Il y en a déjà eu trois d'empalez. &c.

VI. On ne peut exprimer la Joye que ces agréables nouvelles ont causées à S. M. I. & C. à toute la Famille Imperiale, & à tous les Sujets de cette Auguste Maison: on a rendu par tout de très-humbles actions de grâces à Dieu de la protection visible qu'il a accordée aux armes de S. M. & les peuples ont donné partout des marques éclatantes du plaisir que leur causoit cet heureux événement. *Actions de grâces rendues à Dieu.*

VII. Le Baron de Heus qui a quitté le service des Venitiens pour passer à celui de S. M. I. & C. a été fait Major General. *Emplois donnez.*

En consideration des services de Mr. le Baron d'Isselbach, ci-devant General Marechal de Camp, l'Empereur l'a nommé General de l'Artillerie. *Isselbach.*

ARTICLE VI.

Qui contient la Naissance, le Mariage, & la Mort des Princes, & autres personnes de distinction.

Naissance. I. LE 12. du mois d'Août dernier Madame la Princesse de Conti acoucha à Paris d'un fils, cette Naissance a dû adoucir la perte qu'elle fit que quelques jours auparavant du Comte de la Marche, dont il sera parlé ci-après dans cet article.

Mariage. II. Le frere du Lord Cadogan qui est Capitaine dans le Regiment des Gardes du Roi d'Angleterre, a épousé la fille unique du Chevalier Hans Floans, c'est une heritiere fort riche; le Lord Cadogan en faveur de ce mariage a donné à son frere mille livres sterlings de rente.

Morts. III. La celebre Madame Guyon si connue par les découvertes qu'elle a faite dans la Theologie mystique est morte, ses aventures & le genre de devotion qu'elle avoit embrassé lui ont acquis un nom dans le monde; elle étoit unie de doctrine & de sentimens avec feu Mr. de Fenelon Archevêque de Cambrai, dont le zele contre les Quenelistes a tant fait de bruit dans le monde. Comme on avoit défendu à cette extraordinaire dévote de rien faire imprimer en France, elle avoit pris le parti de faire imprimer en Hollande il y a deux ans une Bible en 2. vol. avec des notes de sa façon. Mr. le Marquis de Fenelon neveu de l'Archevêque de Cambrai s'est trouvé à sa mort, & a rapporté son cœur à Paris.

Si le fameux Docteur Guy Patin Medecin, qui fleurissoit à Paris vers le milieu du siècle passé, vivoit encore; il ne manqueroit

pas de mettre dans son Martirologe de l'Antimoise, le jeune Comte de la Marche Prince du Sang de France, qui mourut à Paris au commencement du mois d'Août, âgé de 2. ans & demi pour avoir pris plusieurs dozes d'Emetique que les Medecins lui ordonnerent, pretendant avec ce remede le guérir d'un simple mal de dents qui le tourmentoit. Ce celebre & sçavant Medecin a eu beau clabauder & s'opposer à l'établissement de ce dangereux remede, & tâcher par ses écrits, & ses sollicitations d'empêcher qu'il ne fût connu à la posterité, la cabale des ignorans & des Charlatans a prévalu, & grace à leurs brigues, & à l'entêtement du Public l'usage de ce malheureux poison est passé jusques à nous.

Le 19. du même mois Mr. de Kameque Grand Maitre d'Hôtel de S. M. le Roi de Prusse, & Major General de ses Armées, mourut en Pommeranie dans l'une de ses Terres; bien des Charges par cette mort se sont trouvées vacantes.

Le Baron de Friafe Chancelier de l'Electorat de Saxe, décéda dans le courant du même mois d'Août.

La mort a aussi enlevé à peu près dans le même tems Mr. Mewias, Major General de la Cavalerie du Roi de Suede; cet Officier étoit fils du fameux Jurisconsulte Mr. Mewins, & est fort regretté à cause de ses rares qualitez, qui infailliblement lui auroient procuré de grands Emplois, & des établissemens considerables. Les Bourgeois d'Hambourg lui avoient deja fait offrir le Commandement dans leur Ville.

PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS SEXTUS Divina favente clementiâ Electus Romano-
rum Imperator semper Augustus,
ac Germanicæ, Hispæiarum, Hun-
garicæ, Bohemicæ, Dalmaticæ, Croa-
ticæ, Slavonicæ &c Rex; Archidux Austriæ; Dux
Burgundicæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ &
Wittembergæ; Comes Tyrolis. Agnoscoimus
& notum facimus tenore præsentium univer-
sis. quod cum nobis noster Sacricque Imperii
fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopo-
la & Typographus Luxemburgensis, humillimè
expofuerit, se Libellum *La Clef du Cabinet*,
intitulatum in Gallico idiomate prelo commis-
surum esse; Veteri autem ne alii etiam Ty-
pographi quæstus causa ejusdem Libelli edi-
tionem imitentur, ideoque nos suppliciter exorârît,
ut sibi contra quoscunque æmulos Privilegium
Cæsareum ad decennium impetrari clementer
dignaremur. Nos submississimæ ejus petitioni
benignè assentendum censuerimus; idcirco om-
nibus & singulis Typographis, Bibliopolis,
Bibliopæis, aliisque Librariis negotiationem
exercerentibus firmiter inhibemus, ne quis præ-
dictos Libellos per decem annorum spatium à
die editionis computandum in Sacro Romano
Imperio, Regniisque ac Ditionibus nostris hæ-
reditatis simili aut alio typo vel formâ, aut
sub quovis alio prætextu recudere vel alio re-

videndum dare, alibiue impressas apportare, vendere, vel distrahere clam vel palam citra voluntatem & absque prædominati ANDREÆ CHEVALIER, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat, si quis verò interdictum hoc nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, cum non modo ejusmodi exemplaribus perpetam quippe recuis & adductis à supra memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubicumque sive propria autoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed poena insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro Cæsareo & parti læsæ ex æquopependenda decernimus irremissibiliter mulctandum; dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidyiam non contrascent, ac quinque Exemplaria singulis mensibus ad arcam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proinde universis & singulis nostris, Sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justiciam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temerè & impudè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ poenâ plecti, ac aliis modis idoneis coerceri curent: quatenus & ipsi eandem mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscriptarum & Sigilli nostri Cæsarei appensione

municarum. Daturum in Civitate nostrâ Vien-
næ die decimâ Februarii, anno millesimo
septingentesimo, decimo sexto Regnorum no-
strorum Romani quinto, Hispânicorum de-
cimo tertio, Hungarici & Bohemici verò pa-
riter quinsæ.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE
SCHONBORN.

Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ
Majestatis proprium.

PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.